

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **109 (1973)**

Heft 40

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

40

1172

Montreux, le 21 décembre 1973

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

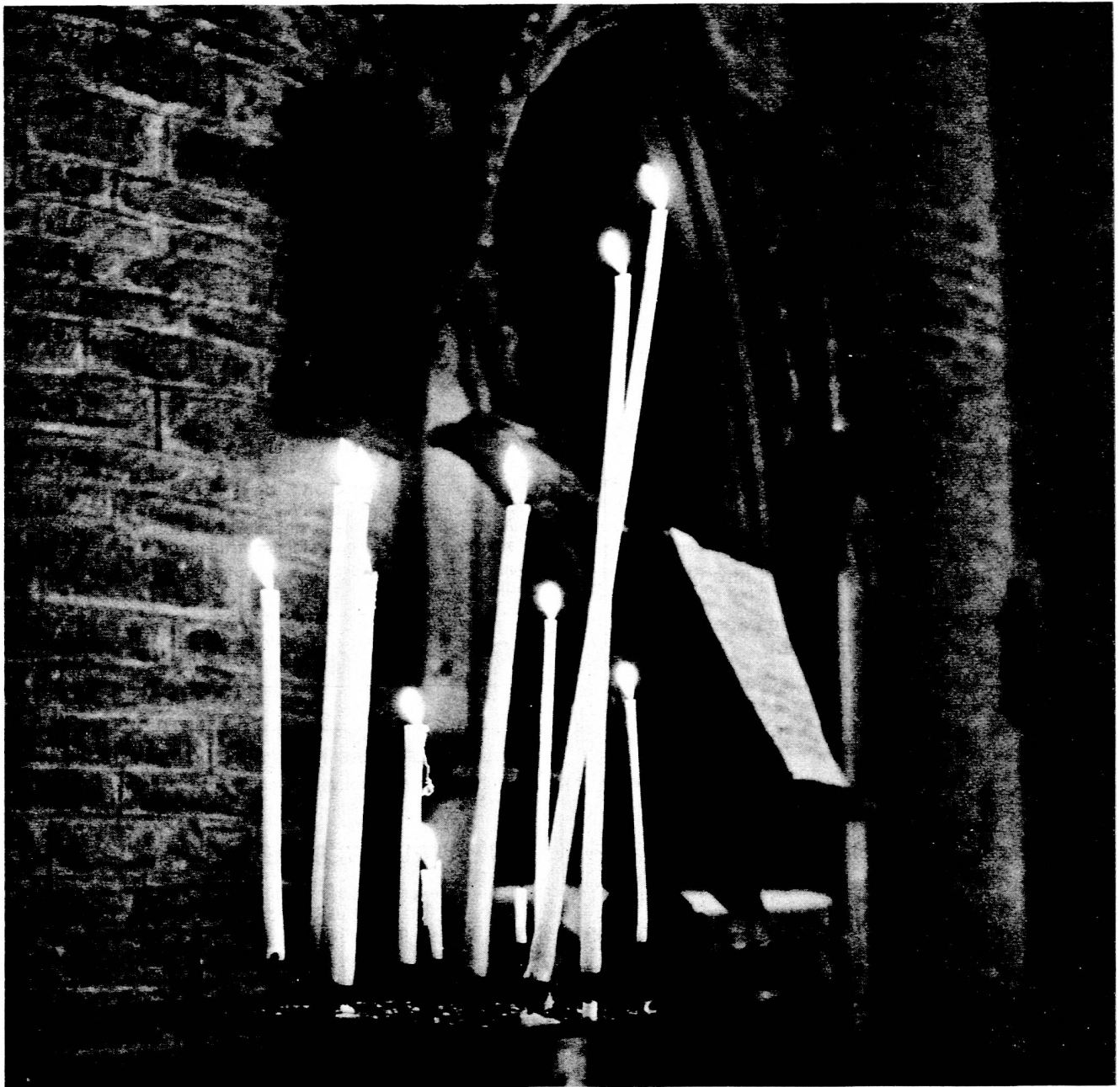


Photo Doris Vogt

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés
les principes de l'économie et de la pré-
voyance en leur conseillant la création d'une
rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possi-
bilités qui vous sont offertes en vue de par-
faire votre future pension de retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Elle assure pour les soins médicaux et phar-
maceutiques :

- a) **dans le cadre de l'assurance infantile,**
— les enfants de l'âge scolaire à titre obli-
gatoire ;
— les enfants et adolescents des âges pré
et post-scolaire à titre facultatif.
- b) **dans le cadre de l'assurance des adultes,**
— les apprentis, les étudiants de l'université
et toutes autres personnes entre 20 et 60
ans à titre facultatif ;
— les personnes âgées de 60 ans et plus à
titre obligatoire ou facultatif.

La caisse pratique aussi l'**assurance complé-
mentaire** en cas d'hospitalisation dans une
clinique privée.

Les personnes exerçant une activité lucra-
tive peuvent souscrire une assurance d'in-
dennité journalière pour perte de gain.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne
Tél. : 20 13 51

Département de la prévoyance
sociale et des assurances
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
26, rue St-Martin, 1001 Lausanne

POSTES AU CONCOURS

Fondation vaudoise en faveur des
handicapés mentaux

Enseignante spécialisée
pour classe de handicapés mentaux à Prilly
Responsable pédagogique
spécialisée

Logopédiste

pour les classes spéciales de Cossonay, Prilly
et Nyon

Ecole spéciale pour enfants caractériels
d'intelligence normale

Enseignant spécialisé
pour classe de garçons

Pour tous renseignements, prière de consulter la « Feuille des
Avis officiels » du 14 décembre 1973.

TISSAGE

CROCHET MACRAME

Vente de différents fils d'un ancien stock à prix de liquida-
tion :

LAINE pure ou avec POILS de CHÈVRE — BERBÈRE —
COTON — JUTE — CHANVRE — Tél. (038) 25 32 08 SACO,
S.A., Dépt. MAPLA, case postale 100, 2006 Neuchâtel.

Matières premières pour loisirs artisanaux.

Nous vendons également tout pour la fabrication de
BOUGIES.

BON

pour échantillons gratuits
de 48 fils avec prix courant

BON

L'ÉGLISE RÉFORMÉE FRANÇAISE DE BALE

cherche pour son nouveau Centre à programme paroissial
et social un

ANIMATEUR-RÉSIDENT

appelé à exercer un ministère diaconal en faisant du
Centre un lieu d'accueil et de rencontre dans un esprit
de fraternité chrétienne.

Formation : diaconale, sociale, pédagogique ou analogue
(au besoin complément de formation possible).

Un appartement est prévu dans le Centre. Entrée en ser-
vice : juillet 1974 ou date à convenir. Les intéressés
s'adresseront à M. J.-P. Matti, président du Consistoire,
Pappelstrasse 33, 4123 Allschwil.

Sommaire :

EDITORIAL

| | |
|-----------------------|-----|
| La SPR, c'est quoi ? | 985 |
| Plan de parution 1974 | 986 |

COMITÉ CENTRAL

| | |
|---|-----|
| Assemblée extraordinaire des délégués | 987 |
| Comité central SPR | 989 |
| Education permanente | 989 |
| Association suisse des Amis du Sonnenberg | 989 |

VAUD

| | |
|------------------------------|-----|
| Rétribution 1974 | 990 |
| Sous-commissions de CIRCE II | 991 |
| A un journaliste anonyme | 991 |
| Communiqués AVEPS | 991 |
| Gymnastique respiratoire | 991 |

GENÈVE

| | |
|---|-----|
| Après le congrès pédagogique d'automne | 992 |
| A propos de l'EPSE | 993 |
| Aspects de l'inspection dans l'enseignement primaire et enfantin genevois | 993 |
| Dîner de fêtes | 995 |
| Causés des handicaps mentaux, de cas complexes | 995 |
| Courrier du GREM | 996 |

NEUCHÂTEL

| | |
|---------------------------|-----|
| Journée d'étude de l'AEDE | 996 |
| Section de Neuchâtel | 997 |

JURA

| | |
|---|-----|
| Oubli réparé | 997 |
| Ouverture prochaine d'une école d'ergothérapie à Bienne | 997 |
| Nomination d'un secrétaire-adjoint francophone par la SEB | 998 |
| Une nouveauté à la SJMG | 998 |
| Centre de perfectionnement | 999 |
| Une année s'en va... Bonjour 1974 | 999 |

VALAIS

| | |
|--|-----|
| Caisse de retraite : rapport de gestion 1972 | 999 |
|--|-----|

RADIO SCOLAIRE

1000

DIVERS

| | |
|------------------------------|------|
| En Suisse romande, au cinéma | 1001 |
| Service de placements SPR | 1002 |
| Chat botté | 1002 |
| Communiqué UNESCO | 1002 |
| Conseil de l'Europe | 1003 |
| Les Suisses et le Prix Nobel | 1003 |
| Edouard Claparède | 1003 |

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35.—

La SPR, c'est quoi ?

La récente augmentation des cotisations engendre — et, en un sens, c'est normal — un certain nombre de questions sur le travail et l'efficacité de la SPR. Dès lors que l'on me permette, une fois de plus, d'apporter ma modeste contribution en dressant un rapide inventaire de nos tâches actuelles et cela au risque de me répéter pour beaucoup d'entre vous.

Je ne m'arrêterai pas ici à l'historique de notre association faitière pour centrer mon propos sur nos préoccupations actuelles.

Une fois de plus, il faut relever notre action dans le cadre de la coordination romande : après avoir participé à l'élaboration des programmes primaires 1 à 4 (CIRCE I et ses sous-commissions) il nous appartient d'en surveiller l'application au travers de divers organismes comme la commission romande des moyens d'enseignement primaire (CORMEP). Dans cette même optique, relevons que CIRCE II et ses sous-commissions se sont mises au travail (programme des années scolaires 5 et 6) et que nous y collaborons. Nous sommes aussi représentés au conseil de direction de l'IRD et nous sommes considérés comme l'interlocuteur du corps enseignant primaire auprès de la Conférence romande des chefs de département de l'instruction publique.

Sur le plan suisse, nous sommes engagés à divers titres, de la consultation à la participation, dans les organismes, organisations, commissions de toute nature qui s'occupent eux aussi de coordination ou de recherche. Citons pour mémoire le rapport sur l'enseignement secondaire de demain, la formation des maîtres de demain, l'enseignement de la langue II, des mathématiques, les articles constitutionnels sur l'enseignement, etc.

Nous collaborons aussi, plus ou moins étroitement, avec d'autres associations telles que le CARESP (association faitière de nos collègues secondaires romands), le GRETI, le SLV (association de nos collègues primaires alémaniques), la SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire), la KOSLO (organisme faitier des associations suisses d'enseignants). Sur un plan plus vaste, nous sommes membres de la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante), de la FIAI (Fédération internationale des associations d'instituteurs), nous entretenons des relations avec des associations française, belge et yougoslave, avec des organisations officielles telles que l'OIT, l'UNESCO et l'UNICEF. Nous participons ainsi aux recherches entreprises tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de la condition enseignante.

Enfin et sur le plan interne, par le travail en commun des six associations cantonales qui forment la SPR, nous sommes chargés de la tâche primordiale, fondamentale dirai-je, de dégager une politique romande des enseignants primaires. Diverses commissions nous y aident : celles des statuts, de l'éducation permanente, du congrès, de jeunesse et économie, etc.

Nous offrons aussi des prestations pédagogiques au travers de l'« Educateur », grâce au travail de la Guilde de documentation, de la commission pour le choix de lectures ou encore du service de placements.

En résumé, une lutte corporative et pédagogique, un dialogue sans cesse renouvelé avec les autorités responsables romandes ou suisses et une présence représentative dans tous les domaines qui touchent à l'enseignement.

F. Bourquin.

PLAN DE PARUTION 1974

« Educateur et Bulletin corporatif »

Rédacteurs

« Educateur » : M. Jean-Claude Badoux, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry, tél. (021) 28 71 81.
Bulletin : M. François Bourquin, case postale 445, 2001 Neuchâtel, tél. (038) 31 44 47.

| Dates de parution | Caractère du N° | Ultime délai de réception des articles destinés au « Bulletin ». Mardi à 18 h. à Neuchâtel. | Délai de réception des articles corporatifs urgents devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux. | Ultime délai de réception des communications corporatives urgentes, trois lignes maximum, devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux. |
|--------------------------|-----------------|---|--|--|
| 11 janvier | Educateur N° 1 | | 2 janvier | 5 janvier |
| 18 janvier | Bulletin N° 2 | 8 janvier | | |
| 25 janvier | Educateur N° 3 | | 16 janvier | 19 janvier |
| 1 ^{er} février | Bulletin N° 4 | 22 janvier | | |
| 8 février | Educateur N° 5 | | 30 janvier | 2 février |
| 15 février | Bulletin N° 6 | 5 février | | |
| 22 février | Educateur N° 7 | | 13 février | 16 février |
| 1 ^{er} mars | Bulletin N° 8 | 19 février | | |
| 8 mars | Educateur N° 9 | | 27 février | 2 mars |
| 15 mars | Bulletin N° 10 | 5 mars | | |
| 22 mars | Educateur N° 11 | | 13 mars | 16 mars |
| 29 mars | Bulletin N° 12 | 19 mars | | |
| 5 avril | Educateur N° 13 | | 27 mars | 30 mars |
| 3 mai | Bulletin N° 14 | 23 avril | | |
| 10 mai | Educateur N° 15 | | 1 ^{er} mai | 4 mai |
| 17 mai | Bulletin N° 16 | 7 mai | | |
| 24 mai | Educateur N° 17 | | 15 mai | 18 mai |
| 31 mai | Bulletin N° 18 | 21 mai | | |
| 7 juin | Educateur N° 19 | | 29 mai | 1 ^{er} juin |
| 14 juin | Bulletin N° 20 | 4 juin | | |
| 21 juin | Educateur N° 21 | | 12 juin | 15 juin |
| 28 juin | Bulletin N° 22 | 18 juin | | |
| 5 juillet | Educateur N° 23 | | 26 juin | 29 juin |
| 30 août | Bulletin N° 24 | 20 août | | |
| 6 septembre | Educateur N° 25 | | 28 août | 31 août |
| 13 septembre | Bulletin N° 26 | 3 septembre | | |
| 20 septembre | Educateur N° 27 | | 11 septembre | 14 septembre |
| 27 septembre | Bulletin N° 28 | 17 septembre | | |
| 4 octobre | Educateur N° 29 | | 25 septembre | 28 septembre |
| 11 octobre | Bulletin N° 30 | 1 ^{er} octobre | | |
| 18 octobre | Educateur N° 31 | | 9 octobre | 12 octobre |
| 25 octobre | Bulletin N° 32 | 15 octobre | | |
| 1 ^{er} novembre | Educateur N° 33 | | 23 octobre | 26 octobre |
| 8 novembre | Bulletin N° 34 | 29 octobre | | |
| 15 novembre | Educateur N° 35 | | 6 novembre | 9 novembre |
| 22 novembre | Bulletin N° 36 | 12 novembre | | |
| 29 novembre | Educateur N° 37 | | 20 novembre | 23 novembre |
| 6 décembre | Bulletin N° 38 | 26 novembre | | |
| 13 décembre | Educateur N° 39 | | 4 décembre | 7 décembre |
| 20 décembre | Bulletin N° 40 | 10 décembre | | |

Remarques

1. Le délai ultime de réception des articles pour le Bulletin ne doit pas être dépassé. Le mardi à 18 heures, les articles **doivent être parvenus à Neuchâtel**. En cas d'envoi à moins de 48 heures de l'échéance en question, prière de procéder **par envoi exprès**. Dans la mesure du possible, les rédacteurs enverront leurs articles **avant** ce délai limite.
2. Les articles corporatifs urgents peuvent être envoyés à M. Badoux pour parution dans l'« Educateur ». Cependant, ils doivent être très brefs, ce ne seront que des **communiqués**.

Assemblée extraordinaire des délégués

Présidée par notre collègue Pierre Fellay, cette assemblée extraordinaire des délégués a siégé, le samedi 1^{er} décembre, dans la salle du Grand Conseil à Neuchâtel.

Elle est essentiellement consacrée à l'étude du rapport sur l'enseignement secondaire de demain et le budget 1974 de notre association faitière.

Rapport enseignement secondaire de demain

Les délégués nantis d'un document récapitulatif des prises de position des associations cantonales et présentant la synthèse SPR entament ce débat. Plusieurs amendements trouveront grâce devant l'assemblée et nous reproduisons ci-dessous le texte définitif de la position SPR.

I. REMARQUES GÉNÉRALES

La nécessité d'une réforme importante de l'enseignement secondaire postscolarité obligatoire paraît évidente.

A ce point de vue, le rapport constitue un progrès très net relativement à la situation actuelle.

La SPR constate que le rapport donne la priorité aux réformes de l'enseignement secondaire supérieur de **type gymnasial**. Les réformes nécessaires des structures comprises dans la scolarité obligatoire et dans l'enseignement professionnel ne sont abordées que secondairement.

La SPR regrette qu'en dépit des conceptions nouvelles adoptées à propos du degré maturité, l'enseignement secondaire ait été conçu essentiellement en fonction de ce point d'aboutissement et non pas à partir des besoins et des capacités des élèves concernés. Ceci conduit à un enseignement secondaire qui se voit obligé d'empiéter très largement sur la scolarité obligatoire et même sur l'enseignement élémentaire.

La SPR relève un certain nombre de distorsions entre les intentions et les faits, entre des principes que la SPR approuve et les moyens mis en œuvre pour les réaliser : en particulier, les structures horizontales préconisées ne permettent pas la fluidité souhaitée ; par ailleurs, une sélection trop hâtive risque d'être appliquée par l'organisation de cours à niveau et de cours d'aptitudes.

II. CONCLUSIONS

La SPR estime qu'une réforme de grande envergure est nécessaire. Elle souligne que la participation effective des enseignants à tous projets de réforme est fondamentale. Elle demande que cette

participation soit définie à différents niveaux. (1.)

La SPR est d'avis que cette réforme devrait être engagée sous forme d'expériences scolaires. Toutefois, seuls des principes généraux seront définis pour l'ensemble des cantons. (2.)

La SPR s'oppose à toute forme de sélection avant le 7^e degré ; toute différenciation externe n'étant à prévoir qu'après la fin du 6^e degré. (3.1.)

La SPR approuve la création de cours de soutien et de rattrapage. Elle admet le développement de cours à niveau et d'aptitudes, mais propose leur introduction au plus tôt après la fin du 6^e degré. Elle recommande les cours à option pour autant qu'ils ne constituent pas une sélection prématurée avant le 7^e degré. (3.1.)

La SPR juge incomplètes les propositions menant à une nouvelle conception des degrés scolaires postérieurs à la scolarité obligatoire. Elle demande un complément d'étude à propos de l'enseignement professionnel et des études secondaires courtes. (3.2.)

La SPR est favorable à la proposition d'un type de maturité unique caractérisé

par un système de disciplines obligatoires et de branches à option permettant un accès général à toutes les études universitaires. (3.3., 3.4.)

N. B. La numérotation figurant à la fin des résolutions se rapporte au questionnaire proposé par la Conférence suisse des chefs de DIP.

III. REMARQUES PARTICULIÈRES

(la numérotation s'applique au texte du rapport)

3.1.2. L'éducation préscolaire doit être généralisée dans l'espace plutôt qu'étendue dans le temps. Si l'on veut égaliser les chances, il importe qu'elles soient offertes à tous les enfants.

3.3.5b. Le diplôme dont il question est incompatible avec la nécessité d'élever la formation initiale des enseignants primaires. Seul, un certificat de maturité doit permettre l'accès à la formation professionnelle des enseignants.

7.2.4a., c. et d. Les allusions aux examens, à la promotion, aux notes, à la rétrogradation, etc. sont en contradiction avec les principes généraux du rapport.

12.3. 3^e recommandation

La SPR estime que la nécessité d'une réforme est telle qu'on ne saurait lui opposer des raisons financières.

7^e recommandation

Les relations entre l'école et les parents sont prioritaires dans le domaine des relations publiques.

Budget SPR et « Educateur » 1974

BUDGET SPR

Recettes :

Cotisations et divers
Intérêts

| Budget 1973 | Budget 1974 |
|-----------------|-----------------|
| 72 800.— | 87 100.— |
| 1 800.— | 1 800.— |
| 74 600.— | 88 900.— |

Dépenses :

Comité central, séances, honoraires
Administration générale
Ass. diverses et délégations
Commissions
Ass. des délégués
Subventions et cotisations
Divers et imprévus

| | |
|-----------------|-----------------|
| 24 800.— | 29 900.— |
| 18 150.— | 20 500.— |
| 15 300.— | 16 700.— |
| 4 000.— | 4 200.— |
| 3 400.— | 4 000.— |
| 7 700.— | 9 500.— |
| 1 000.— | 3 900.— |
| 74 350.— | 88 700.— |

Bénéfice prévu : Fr. 200.— ; base 5800 membres ; augmentation de la cotisation : Fr. 2.—.

FONDS « ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES »

La contribution de Fr. 5.— par membre ne subit pas de modification.

FONDS « CONGRÈS »

Contribution extraordinaire pour l'année du Congrès Fr. 1.—

RÉCAPITULATION

| | Caisse SPR | Fonds act. péd. | Congrès | Total |
|-----------------|------------|-----------------|---------|-------|
| Cotisation 1973 | 13.— | 5.— | 1.— | 19.— |
| Cotisation 1974 | 15.— | 5.— | 2.— | 22.— |

BUDGET « ÉDUCATEUR »

Recettes :

| | Comptes 1972 | Budget 1974 |
|-------------|------------------|------------------|
| Abonnements | 106 754.— | 137 000.— |
| Publicité | 63 686.— | 63 700.— |
| Intérêts | 289.— | 300.— |
| | <u>170 729.—</u> | <u>201 000.—</u> |

Dépenses :

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Impression | 118 762.— | 143 500.— |
| Clichés et dessins | 8 597.— | 11 100.— |
| Honoraires des rédacteurs et collaborateurs | 20 494.— | 24 700.— |
| Commission | 262.— | 500.— |
| Administration et divers | 16 564.— | 20 600.— |
| | <u>164 679.—</u> | <u>200 400.—</u> |

Bénéfice prévu : Fr. 600.—

Conclusion : Le prix de l'abonnement doit passer à Fr. 21.— (+ Fr. 4.—).

Il appartient à notre caissier romand, André Rochat de commenter ces différents budgets. Il relèvera d'abord que si les augmentations proposées découlent en partie de l'inflation, elles doivent néanmoins permettre à la SPR de poursuivre sur sa lancée. Il est nécessaire de continuer à jouer le jeu de la participation et surtout de donner à nos représentants les moyens de le faire. L'augmentation prévue est donc de 2 francs sur le compte général SPR. André Rochat précise que le fonds « activités pédagogiques » ne subira pas d'augmentation alors qu'un effort exceptionnel d'une année est indispensable à la bonne organisation du Congrès 1974, d'où augmentation d'un franc sur ce poste.

Quant à l'« Educateur », notre caissier relève tout d'abord que son prix, durant les quatre dernières années, est resté à peu près stable. Face à l'augmentation de l'importance du journal, aux frais d'impression et de port, à la diminution relative de la publicité, il devient nécessaire de porter le prix de l'abonnement à 21 francs. Il précise enfin que les comptes 1973 ne sont pas encore établis et cela pour des raisons évidentes. Toutefois un déficit ne fait aucun doute.

La discussion qui suit laisse apparaître deux tendances dans l'assemblée ; ceux qui estiment qu'il est temps de donner à notre association des moyens beaucoup plus efficaces, notamment un secrétaire permanent, en augmentant les cotisations dans une très forte proportion et ceux qui, confrontés à des difficultés financières au niveau des sections, se montrent

plus prudents voire plus réservés. Le problème d'une affiliation à un groupe plus vaste réapparaît en parallèle avec certaines propositions.

Finalement les budgets SPR et « Educateur » sont acceptés, tels qu'ils ont été présentés, le premier avec 14 abstentions, le second avec 14 abstentions et une opposition.

Organisation de la SPR

La succession du bureau exécutif actuel doit s'opérer dans un an. D'ici là, tout laisse prévoir que, pour des motifs financiers, il ne sera pas possible de mettre en application la décision de l'AD du 6 novembre 1971 qui avait voté, à l'unanimité, moins une abstention, le principe de l'engagement d'un secrétaire général. Aussi, pour lui permettre de préparer au mieux cette succession, dans l'esprit des futurs statuts de la SPR, le CC propose-t-il de renoncer au concept du canton VORORT. L'article 37 des statuts serait modifié comme suit :

Le CC désigne les membres de son bureau.

De nouveaux statuts seront soumis à l'AD en juin 1974. Ils contiendront les dispositions transitoires suivantes :

- Mise en application différée des articles concernant le secrétaire permanent.
- Attributions de ce secrétaire réparties entre les différents membres du CC et maintien provisoire du poste de trésorier.

c) Obligation pour l'AD de reconsidérer au moins tous les 2 ans la situation financière et l'opportunité de nommer un secrétaire permanent.

Ces propositions sont acceptées sans opposition.

Congrès 1974

C'est Rodolphe Grob qui renseigne l'assemblée sur les derniers éléments de cette importante manifestation en préparation. Il relève notamment que le titre définitif du rapport sera « L'école, perspectives nouvelles ». Rappelons à ce propos que l'AD de novembre 1972 avait arrêté son choix sur le titre « Où va l'école ? ». Entre-temps plusieurs publications sont sorties et ont repris partiellement ou totalement ce titre. L'assemblée se rallie au projet de modification.

Grob relève enfin que les débats s'étendront sur une journée entière vu la densité et la diversité des problèmes soulevés par ce rapport.

Affiliation à un groupe plus vaste

Ce point était initialement prévu à l'ordre du jour de cette assemblée. Toutefois, le comité central estimant que la préparation à une telle discussion devait être minutieusement assurée, en avait demandé le retrait lors de l'adoption de l'ordre du jour.

C'est donc dans les divers que ce point est repris par l'un des délégués sous la forme de la motion suivante :

« En vue de présenter un rapport intermédiaire à l'AD de juin 1974, l'assemblée des délégués de ce jour prie le comité central SPR de reprendre immédiatement le problème de l'affiliation à un groupe plus vaste. »

Cette proposition est acceptée, sans opposition, avec 21 abstentions.

Divers

La délégation neuchâteloise informe l'assemblée que M. Jean-Pierre Buri, instituteur, a remplacé Georges Bobillier comme représentant SPN au comité central SPR.

Pour conclure, M. Walther Zahnd, conseiller communal à Neuchâtel, saluera l'assemblée au nom de l'exécutif de la ville. Quant à M. Jean-Philippe Vuilleumier, chef du Service de l'enseignement secondaire et représentant du Département de l'instruction publique, il relèvera l'excellent travail accompli par les associations et cela au cours d'un vin d'honneur offert aux délégués par l'Etat de Neuchâtel.

F. B.

Comité central SPR

Séance du 8 décembre 1972

Cette séance d'une journée est présidée comme d'habitude par Jean-Jacques Maspéro et elle se déroule à Genève.

Examen de la situation financière

A la lumière des décisions prises par l'assemblée des délégués du 1^{er} décembre, le comité central examine les différents postes budgétaires. Les temps sont à l'économie malgré l'augmentation accordée par les délégués. Diverses mesures sont prises touchant tant la caisse générale que l'« Educateur ».

Langue II

Une commission officielle pour l'étude de tous les problèmes que posera l'introduction de la langue II (rapport Gilliard) est en voie de constitution. Elle regroupera 6 délégués des associations (SPR et CARESP), 6 représentants des départements (chefs de service), le directeur de l'IRDP et le secrétaire à la coordination romande, M. Jean Cavadini. Sa première séance se tiendra le 25 janvier prochain. La SPR désignera ses délégués mais se réserve d'approuver ultérieurement le mandat de cette commission dès qu'elle en aura connaissance en détail. Rappelons que les options SPR sont les suivantes :

- il doit s'agir d'une langue véhiculaire,
- elle ne doit conduire à aucune sélection prématurée,
- la formation du corps enseignant en relation avec la méthode choisie devra être minutieusement faite.

Chexbres 1974

La commission « Jeunesse et Economie » souhaite connaître les suggestions du CC/SPR pour l'organisation et le thème du prochain Séminaire de Chexbres qui aura probablement lieu au mois de juin 1974. Le comité propose à titre provisoire un thème qui étudierait la dépendance de l'école face à l'économie ou à l'industrie. Il aurait notamment l'avantage d'éclairer certains aspects du rapport en préparation pour notre Congrès 1974.

Congrès SPR 1974

Rodolphe Grob renseigne le CC sur l'avancement des travaux. Il relève notamment que le document final permet-

tra de situer l'école face aux différentes formes de contestation dont elle a été l'objet ces dernières années. Il analysera aussi l'école en tant qu'institution face à l'Etat, à l'économie, à la formation culturelle, à la formation du citoyen. Il tentera donc de permettre une mise à jour des connaissances et de favoriser la réflexion.

Comités et commissions diverses

IRDP : notre collègue Jean-Claude Badoux, surchargé, demande à être remplacé au conseil de direction de l'IRDP par sa collègue Lisette Badoux. Cette proposition est acceptée par le CC.

Villars-les-Moines - Trogen : vu la convention récemment passée entre les associations concernées, une commission de coordination a été créée. Suzanne Oguay et André Rochat représenteront la SPR.

Aide au tiers monde : André-Georges Leresche, représentant SPR dans la commission suisse (associations) rapporte brièvement sur l'action entreprise au Cameroun et Zaïre. Il trace brièvement le financement de l'opération 1974 devisée à 150 000 francs dont le 40 % sera assuré par la Confédération, le 40 % par la Fondation Pestalozzi et le reste soit 20 % par les associations (SPR et SLV) sous forme d'une collecte.

F. B.

Education permanente

Dans notre dernier éditorial, nous tentions de faire le point en matière d'éducation permanente en liaison avec le mandat de la commission SPR.

En ce qui concerne l'accès à l'université, nous signalions les possibilités offertes aux enseignants genevois et neuchâtelois.

Dans une récente communication, Le professeur L. Barbey, de l'Institut de pédagogie de l'Université de Fribourg, me signale que cette possibilité est offerte aux brevetés fribourgeois et des autres cantons, notamment en ce qui concerne les Facultés des lettres et des sciences et cela depuis fort longtemps.

C'est donc bien volontiers que je publie cette information qui sera certainement appréciée des enseignants primaires romands.

F. B.

Association suisse des Amis du Sonnenberg

A Olten, s'est tenue, samedi 1^{er} décembre, l'assemblée générale annuelle des Amis suisses du Sonnenberg, qui depuis 20 ans organise avec la Société pédagogique romande et le Lehrerverein les Semaines pédagogiques.

L'association reste en contact avec le Centre international du Sonnenberg, près de Braunschweig (Allemagne). Cette institution prend une importance grandissante et reçoit l'appui du Gouvernement allemand. L'Association suisse envoie des délégués aux sessions du Sonnenberg. Paul Binkert, président, s'est notamment rendu au Luxembourg l'été dernier. La session du printemps, à laquelle André Pulfer a pris part, était consacrée aux centres de loisirs et aux échanges d'étudiants.

En Suisse, c'était la 20^e Semaine pédagogique internationale, qui eut lieu à Villars-les-Moines, du 16 au 21 juillet 1973. Il y eut en outre une session en août, au Herberg-sur-Aarau.

Comptes. Ils sont excellemment tenus par Anne-Marie Albisser (Baden). Vérifiés et reconnus exacts, ils ont été approuvés. La contribution pour 1974 a été portée à Fr. 12.— (jusqu'ici Fr. 10.—).

La 21^e Semaine pédagogique aura lieu au village Pestalozzi à Trogen, du 21 au 27 juillet 1974. Thème : « L'enfant et la télévision ». M. Paul Binkert a déjà obtenu l'accord de plusieurs personnalités préoccupées par ce problème bien de notre époque. Pour des raisons de locaux, le nombre des participants a été fixé à soixante. Les Départements cantonaux et les offices spécialisés seront invités à participer à cette session.

En fin de séance, Paul Binkert a commenté une série de clichés en couleurs évoquant les prestigieux paysages du Harz et du Centre international du Sonnenberg. Il a rappelé que les sessions sont ouvertes à tous les enseignants, et que la traduction simultanée facilite les étrangers. Des excursions familiarisent les participants avec la contrée, notamment avec le joyau moyenâgeux de Goslar.

Une convention a été passée entre le Lehrerverein, la Société pédagogique romande et l'Association suisse des Amis du Sonnenberg, réglant les compétences respectives notamment dans l'organisation des Semaines pédagogiques annuelles.

M. Walter Schulze, qui fut l'incomparable animateur du Centre du Sonnenberg depuis sa fondation en 1946, sera l'hôte du Comité suisse en mai prochain.

A. P.

Rétribution en 1974

Suite aux décisions du Conseil d'Etat et aux votes du Grand Conseil en cette fin d'année, la rétribution des fonctionnaires vaudois dans leur ensemble et des enseignants primaires en particulier sera conforme aux indications qui suivent dès le 1^{er} janvier 1974.

Prestations sociales

a) Allocation de ménage

| | |
|----------------------------|------------|
| Ménage | Fr. 1200.— |
| Ménage avec 3 enfants | Fr. 1560.— |
| Ménage avec 4 enfants | Fr. 1800.— |
| Ménage avec 5 enf. et plus | Fr. 2040.— |

Les prestations aux ménages comportant 3 enfants et plus sont ainsi améliorées de Fr. 120.— par an.

b) Allocation pour enfants

| | |
|---|------------|
| Enfants jusqu'à 16 ans | Fr. 720.— |
| Enfants aux études ou en apprentissage (jusqu'à 25 ans) | Fr. 1200.— |

Sans changement.

c) Allocation de naissance

| | |
|---------|-----------|
| Montant | Fr. 200.— |
|---------|-----------|

Sans changement.

Traitement

a) Indexation

Indice de référence 1974 145,4 points
Taux de l'allocation complémentaire 1974 18 % du traitement de base.

L'augmentation est de 8 % du traitement de base (7,27 % du salaire global 1973). Elle est due à l'indexation au coût de la vie et à une anticipation prudente par rapport à l'évolution supputée en 1974.

b) Allocation unique

L'indice pris en considération pour fixer l'allocation complémentaire de 1973 (135,5 points) s'étant révélé insuffisant pour assurer la compensation intégrale du renchérissement, une allocation unique, appelée souvent « de rattrapage », sera à

nouveau versée en 1974, au printemps vraisemblablement.

Pour la première fois, la période prise en considération s'étend sur les douze mois de l'année civile; ce n'est donc qu'en fin janvier qu'il sera possible de fixer le taux de cette prestation.

c) Classification des enseignants primaires

| Catégories | Classes |
|--|---------|
| Maîtresse enfantine | 12/15 |
| Maîtresse de travaux à l'aiguille | 12/15 |
| Maîtresse semi-enfantine | 13/17 |
| Instituteur, institutrice | 15/20 |
| Maîtresse ménagère | 15/20 |
| Maître ou maîtresse spécial(e) | 18/22 |
| Maître ou maîtresse de classe à option | 18/22 |
| Maître ou maîtresse de classe supérieure | 21/24 |

d) Echelle des traitements

| Classe | Traitement de base | Augmentation annuelle | minimum | maximum |
|--------|--------------------|-----------------------|----------|---------|
| 24 | 26 850.— | 855.— | 35 400.— | 855.— |
| 23 | 26 150.— | 825.— | 34 400.— | 825.— |
| 22 | 25 400.— | 800.— | 33 400.— | 800.— |
| 21 | 24 700.— | 765.— | 32 350.— | 765.— |
| 20 | 24 000.— | 730.— | 31 300.— | 730.— |
| 19 | 23 250.— | 700.— | 30 250.— | 700.— |
| 18 | 22 550.— | 665.— | 29 200.— | 665.— |
| 17 | 21 850.— | 635.— | 28 200.— | 635.— |
| 16 | 21 100.— | 610.— | 27 200.— | 610.— |
| 15 | 20 400.— | 575.— | 26 150.— | 575.— |
| 14 | 19 700.— | 540.— | 25 100.— | 540.— |
| 13 | 19 000.— | 505.— | 24 050.— | 505.— |
| 12 | 18 350.— | 465.— | 23 000.— | 465.— |

En 1974 (cf. lettre a) ci-dessus) les montants des traitements seront augmentés d'une allocation complémentaire de 18 % destinée à compenser le renchérissement. Le tableau officiel 1974, établi compte tenu de ces indications, ne nous est pas encore parvenu; sa parution n'est que reportée de quelques semaines.

Comme déjà signalé, il y a donc une hausse égale au 8 % du traitement de base.

e) Prime annuelle

Valeur Fr. 600.—

D'un montant uniforme pour tous les fonctionnaires, cette somme fera l'objet d'un versement unique, prorata temporis, en novembre. Payée en même temps que la prime de fidélité, comme celle-ci elle ne sera pas assurée.

Il s'agit d'un nouvel élément du salaire réel, ainsi amélioré de Fr. 600.— en 1974.

Fidélité

a) Prime de fidélité

| Nombre d'années d'activité | Prime |
|----------------------------|------------|
| 5 et 6 ans | Fr. 500.— |
| 7 et 8 ans | Fr. 600.— |
| 9 et 10 ans | Fr. 700.— |
| 11 et 12 ans | Fr. 800.— |
| 13 et 14 ans | Fr. 900.— |
| 15 et 16 ans | Fr. 1000.— |
| 17 et 18 ans | Fr. 1100.— |
| 19 ans et plus | Fr. 1200.— |

Sans changement.

b) Gratification d'ancienneté

Après 25 ans d'activité Fr. 1500.—

Sans changement.

Retenues

a) AVS

Quatre et demi pour cent sur tous les éléments de la rétribution, à l'exception des allocations de ménage (Fr. 1200.—) et pour enfants.

b) Caisse de pensions

Huit pour cent du traitement cotisant. Ce dernier correspond au total du traitement de base, de l'allocation complémentaire et de l'allocation de ménage déduction faite de 1/10 puis de Fr. 3000.—. Il ne peut être inférieur, toutes choses étant par ailleurs égales, à celui déterminé fin 1972.

Retraites

Vraisemblablement, les pensionnés verront leurs pensions subir une indexation uniforme de quelque 7,3 %.

Le secrétaire général SPV.

Sous-commissions de CIRCE II

Liste des délégués de l'enseignement primaire vaudois

| Discipline | Délégué | Fonction | Adresse |
|----------------|---------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Français | M. J.-Pierre RoCHAT | Direct. écoles | Montreux |
| Mathématique | M. Daniel NOTTER | Instituteur Echallens | Correvon |
| Histoire | M. J.-Pierre DUPERRER | Maître d'application | Lausanne |
| Géographie | M. J.-Louis CORNAZ | Instituteur | Lausanne |
| Sciences | M. Pierre DELEVAUX | Instituteur | Corbeyrier |
| Trav. man. | M. Paul WALTER | Maître spéc. | Payerne |
| Trav. aig. | M ^{lle} Renée LERESCHE | Maître spéc. | Vallorbe |
| Dessin | M. Jacques REYMOND | Instituteur | Lussy |
| Educ. music. | M. Bertrand JAYET | Maître classe sup. | Pully |
| Educ. physique | M. Philippe HENRY | Instituteur | Poliez-le-Grand |

A un journaliste anonyme

(dont il me semble pourtant avoir déjà lu la prose quelque part.)

On a distribué dans toutes les boîtes aux lettres de mon quartier (liquidation des invendus ?) un nouveau feuillet, sauveur des valeurs, de la culture et des élites : « 7 Jours en Bref ».

Pourfendeur de «révolutio-réformiste», — le plaisant néologisme ! — vous y donnez de la plume avec plus d'énergie que de discernement, plus d'acharnement que d'honnêteté.

A grand renfort de titres que ne renierait pas certaine presse à sensation, vous tentez, en une page de votre opuscule, de dénigrer les expériences de réforme scolaire qui se déroulent dans notre can-

ton, leurs promoteurs et ceux — nombreux — qui en espèrent quelque chose.

Votre rhétorique à l'emporte-pièce, vos généralisations hâtives, vos jugements sommaires ne peuvent que desservir cette aristocratie de l'intellect que vous vous imaginez défendre, sinon incarner.

Allons, jeune homme, renseignez-vous sérieusement : vos avis y gagneront en nuances.

Et surtout cessez de croire qu'on ne saurait appartenir à une élite que par le seul volume de ses circonvolutions frontales.

Jean Fluck.

P.-S. : Quand on vise aussi haut, on a l'élégance de signer ses écrits.

Communiqués AVEPS

Zermatt

du 1^{er} au 6 avril 1974

Tradition : Logement et pension complète à l'Hôtel National-Bellevue ; ski libre ou ski avec ISS ; abonnement général sur tous les moyens de remonte-pentes ; etc.

Nouveau : En plus, pour les amateurs de hauts sommets et de randonnées à ski, formation d'un groupe **haute montagne** (en remplacement du cours de Saas Fee supprimé cette année).

Attention : Au printemps 1973, plus de 50 personnes refusées, faute de place. Pour 1974, **deux priorités :**

1. Priorité aux membres AVEPS.
2. Respect de l'ordre d'inscription.

Ski station

Renseignements et formulaires d'inscription auprès de Bernard Gueissaz, av. des Figuiers 27, 1007 Lausanne, par un petit mot, s'il vous plaît.

Nouveau ! Saint-Moritz

Du 7 au 13 avril 1974. **Attention :** le cours comprend un jour supplémentaire.

Logement et pension complète à l'Hôtel La Margna (Saint-Moritz) ; abonnement général sur **toutes les installations de remonte-pentes de l'Engadine (!)** ; ski libre ou ski avec ISS sur les pistes des Championnats du monde 1974.

Nombre de places extrêmement réduit pour cette « première » de l'AVEPS. Deux priorités seront respectées :

1. Priorité aux membres AVEPS.
2. Respect de l'ordre d'inscription.

Renseignements et formulaires d'inscription auprès de Bernard Gueissaz, av.

des Figuiers 27, 1007 Lausanne, par un petit mot, s'il vous plaît.

Le chef technique :
B. Gueissaz.

Ski nocturne

Entraînement slalom.

Lieu : Sainte-Croix - Les Rasses, piste éclairée, ski-lift.

Dates : Lundis 7 et 14 janvier et vendredis 11 et 18 janvier 1974.

Rendez-vous : au bas de la piste éclairée à 19 h. 45.

Prix : Fr. 6.— (ski-lift, forfait pour la soirée).

Assurance : Facultative (Fr. 15.50 pour les quatre soirs).

Important : L'entraînement est dirigé par des spécialistes.

Inscriptions et renseignements auprès de M. Egger, rue Centrale 6, 1450 **Sainte-Croix**, jusqu'au jeudi 3 janvier 1974.

En cas de doute (conditions d'enneigement, temps), téléphoner au (024) 61 13 42.

Gymnastique respiratoire

Méthode Klara Wolf

Les prochains cours de respiration consciente, d'assouplissement et de relaxation reprendront le lundi 7 janvier 1974.

Horaire :

Lundis du 7 janvier au 18 mars : 16 h. 35, salle de rythmique du Collège de Chailly, Lausanne.

Mardis du 8 janvier au 19 mars : 18 h. 50 et 20 heures, salle paroissiale de Montriod, av. Dapples 50, Lausanne.

Prix du cours : Fr. 55.—.

Inscriptions à l'avance, par écrit chez M^{me} Fischer, av. Floréal 2, 1006 Lausanne, ou par téléphone au numéro (021) 26 63 19, **le matin avant 9 heures.**

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Après le congrès pédagogique d'automne

Donc notre premier congrès a eu lieu ! On peut en tirer de nombreux enseignements, pour la plupart réjouissants. Le comité livre ici ses premières réflexions.

Tout d'abord nous avons eu le plaisir de saluer la présence de personnalités du monde pédagogique telles que M. Robert Dottrens, membre d'honneur de la SPG, M. Hubermann, directeur de l'EPSE, de M^{mes} Denis et Bang, toutes deux professeurs à ce même institut, de M^{me} Roth, du Service médico-pédagogique, de M. R. Nussbaum, directeur des Etudes pédagogiques, de M. A. Christe, directeur de l'Enseignement primaire, et de M^{me} J. Feyler, sous-directrice.

Par contre, même en scrutant attentivement l'assemblée, nous n'avons pu apercevoir l'ombre d'un inspecteur. Absence — ou bouderie — massive qui ne s'explique pas, car le corps inspectoral avait été dûment invité à prendre part au congrès. De plus le thème abordé préoccupe, semble-t-il, vivement les inspecteurs, puisqu'ils viennent de consacrer un séminaire de trois jours à l'étude du même problème. Il aurait été intéressant et certainement fructueux d'entendre leur opinion et de connaître leurs conclusions, dont on peut supposer qu'elles recourent en plusieurs points celles de la commission SPG.

Organiser un congrès, c'est une chose ; faire participer, c'en est une autre. Pour les personnes impliquées, à quelque titre que ce soit, dans la préparation, il ne fait aucun doute que « le congrès » va mobiliser le corps enseignant, que les collègues se sentiront, automatiquement, concernés.

C'est oublier que, parallèlement, s'organisent des tournois sportifs, des réunions, des auditions, des cours de toutes sortes. Aux pessimistes qui s'inquiètent de la participation relativement faible du corps enseignant au congrès SPG, nous ferons remarquer qu'il s'agissait d'une première, qu'il faut habituer les gens à se déplacer pour ce genre de manifestations, très peu courantes pour ne pas dire inexistantes à Genève. En outre, certains collègues ont parfois — à tort croyons-nous — jugé que le sujet traité s'adressait aux titulaires des petits degrés, alors qu'il a des retentissements sur toute la scolarité.

Pourrait-on encore, perfidement peut-être, supposer que s'il existe une certaine léthargie dans le corps enseignant, il faut en chercher l'origine lointaine dans une forme subtile de conditionnement, propre

à assurer une hibernation durable à toute velléité de remise en question éventuelle ?...

Enfin, à titre de comparaison, disons aussi que dans d'autres associations corporatives, cantonales et fédérales, on enregistre les mêmes phénomènes d'abstentionnisme.

C'est pourquoi, sans conteste, nous estimons que pour notre premier essai, ce fut un coup de maître. La qualité des débats, les nombreuses questions posées, prouvèrent que, pour les 200 personnes présentes, les problèmes soulevés par le rapport « Analyse d'un moment-clé de la scolarité » étaient de première importance et méritaient une étude approfondie. Il ne s'est trouvé personne pour réfuter l'argument principal du rapport, à savoir les difficultés rencontrées tant par les élèves que par les enseignants et les parents lors du passage de 1^{re} primaire en 2^e primaire. C'est donc que la situation est sérieuse.

Cette constatation apporte à la commission SPG « Enseignement enfantin/enseignement primaire » une approbation à sa recherche, elle se voit confirmée dans la conviction profonde qu'il est urgent de repenser non seulement l'articulation 1P/2P, mais aussi toute la suite de la scolarité ; et c'est là que nous nous serions réjouis de connaître l'avis des titulaires de grands degrés. Répétons que cela ne signifie pas pour autant que la situation soit idyllique à l'école enfantine ; il serait stupide d'idéaliser cet ordre d'enseignement, alors que certains indices démontrent clairement le contraire.

Fort de l'assentiment unanime de l'assemblée, le comité reprend en compte le rapport « Analyse d'un moment-clé de la scolarité » ; il s'attachera à le diffuser plus largement encore dans divers milieux qui s'intéressent aux problèmes de l'enseignement.

D'autre part, la SPG proposera à la Direction de l'enseignement primaire des mesures d'urgence, applicables dès la rentrée 1974, mesures relatives aux thèses votées le 22 novembre 1973 et que nous rappelons ci-dessous :

1. Le passage de l'enseignement enfantin à l'enseignement primaire mérite une attention particulière dans la mesure où toute la scolarité ultérieure des élèves peut être compromise par une pédagogie inadéquate ou inopportune.
2. En l'état actuel, l'école enfantine et

l'école primaire constituent deux mondes séparés. L'enfant est soumis successivement à deux modes de vie fondamentalement différents. Cette discontinuité ne peut que lui être préjudiciable.

3. L'éducation doit être cohérente ; l'indispensable continuité ne peut être assurée par l'attitude des maîtresses seulement ; il faut également, et entre autres mesures, une révision profonde des textes administratifs et légaux.
4. L'école doit se donner pour objectif d'amener tous les élèves à la fin de leur scolarité obligatoire à posséder des bases culturelles telles qu'ils puissent assumer sur pied d'égalité leur intégration dans la société.
5. L'école, l'école primaire déjà, est encore très influencée par les structures scolaires traditionnelles vouées à la préparation d'élites intellectuelles. Elle ne prend qu'insuffisamment en considération les besoins culturels du reste de la population.
6. Beaucoup trop vite interviennent des mécanismes de sélection, déjà en place en 1^{re} P. (apprentissage de la lecture) et renforcés en 2^e P.
L'école induit ainsi chez certains un sentiment d'échec, chez d'autres un sentiment de supériorité qui ne sont pas étrangers à une forme de hiérarchie sociale.
7. La priorité accordée par l'école à l'évolution intellectuelle ne peut pas se justifier par la mutation psychologique observée entre 6 et 8 ans, pas plus que ne peut être légitimé le renoncement précoce à amener tous les élèves à un même niveau.
8. Les premières années d'école doivent permettre à chaque enfant d'évoluer en fonction de ses possibilités individuelles et d'acquiescer à son rythme et au moment venu certains apprentissages élémentaires.
9. L'apprentissage de la lecture ne doit plus être un instrument de discrimination scolaire.
La lecture doit être un fondement culturel commun à tous les élèves sans que le rythme de son acquisition conditionne toute la scolarité ultérieure.
10. La refonte des programmes, leur allègement, ainsi que la diminution des effectifs d'élèves, dans les premiers degrés de la scolarité surtout, sont les conditions sine qua non de toute réforme pédagogique efficace.
11. La scolarisation des enfants de 4 à 6 ans selon un modèle inspiré des

méthodes et des structures primaires actuelles ne peut qu'aggraver les inconvénients constatés. Tout indique, au contraire, que c'est le début de la scolarité obligatoire, à partir du 2^e degré primaire, qu'il faut concevoir différemment.

12. Une étude approfondie sur les objectifs, les structures, les méthodes de l'enseignement primaire doit être entreprise afin de dégager les conditions et les modalités d'un système éducatif vraiment cohérent.

Le Congrès 1973 est mort, vive le Congrès 1974 !

Rassurez-vous, s'il est mort il laisse néanmoins derrière lui des gens bien décidés à faire fructifier l'hoirie !

Rappelons cependant qu'en automne 1974, se tiendra dans la même salle de Thônex le Congrès de la Société pédagogique romande, cette fois, sur le thème « Ecole, perspectives nouvelles », congrès qui s'adressa alors aux enseignants de toute la Romandie. De passionnantes discussions en vue.

Pour le comité : L. U.

A propos de l'EPSE...

Comme nous l'avons annoncé en juin dernier, l'EPSE s'est largement ouverte aux enseignants genevois cet automne. Equivalents de la demi-licence accordée dès trois ans révolus de pratique professionnelle, système d'unités capitalisables à la place d'examens obligatoirement groupés, cours (une vingtaine) donnés en dehors des horaires scolaires, transformation des exigences, favorisant les séminaires et les projets de recherche indépendants, plutôt que les cours excathedra et les examens traditionnels.

En ce qui concerne les équivalences, il intéressera les enseignants de connaître les critères qui ont présidé à leur attribution ; celle-ci se fait sur la base d'un dossier personnel (« Demande d'équivalence »), soumis à la commission d'orientation de l'EPSE. Les critères généraux considérés sont les suivants :

- nombre de semestres accomplis au niveau universitaire ;
- nombre et qualité de prestations individuelles, qui peuvent être évaluées par un travail personnel (rapport de recherche, relation d'expérience) ;
- travaux de recherche fondamentale et appliquée, s'apparentant aux méthodes scientifiques et expérimentales ;

- tâches de formation dans un cadre institutionnel (responsabilité d'étudiants au niveau universitaire, aux études pédagogiques) ;
- années de pratique, mais plus particulièrement expérimentation et réflexion exercées dans cette pratique ;
- publication et production de matériaux nouveaux.

Ces critères généraux sont applicables de façon égale à toute personne en études à l'EPSE.

Les équivalences sont accordées sous forme de « crédits » (« unités capitalisables ») dans les normes générales suivantes :

- Les enseignants enfantins et primaires, et les maîtres d'application capitalisent l'équivalent de la demi-licence, lorsqu'ils ont le brevet genevois d'enseignement et trois ans révolus de pratique professionnelle. Il leur reste alors sept unités à obtenir, et un mémoire de licence à rédiger. Cependant, en application des critères ci-dessus, ils peuvent bénéficier d'un, voire de plusieurs crédits supplémentaires.
- Les maîtres de méthodologie et les assistants pédagogiques sont soumis aux mêmes normes, mais ayant souvent assuré des prestations en travaux de recherche et d'expérimentation, ils en ont été crédités ; il leur reste, selon les cas, entre cinq et sept unités capitalisables à acquérir.
- Le corps inspectoral, généralement dans la même situation (travaux, expériences), est doté d'un crédit supplémentaire, deux après cinq ans de fonction.

- Quant aux membres de la direction, trois crédits après trois ans de fonction ont été portés à leur compte.

L'évaluation, pour que le crédit soit obtenu, est faite sous une forme, soit proposée par le professeur, soit discutée avec lui, chaque enseignant de l'EPSE étant libre de choisir celle qui convient le mieux à son enseignement : examen final, contrôle continu, recherche, travail de participation aux séminaires, etc. La forme et le contenu de l'examen sont les mêmes pour tous, étudiants, enseignants ne prenant qu'un ou deux crédits, cadres.

Pour obtenir la licence, il faut suivre, en plus des unités choisies, un séminaire spécialement réservé à la préparation du **mémoire**. Ce mémoire est obligatoire, son but étant de clarifier une pratique donnée et les problèmes qui s'y rapportent, et non de présenter un condensé de théories, ou une thèse de philosophie.

Nous espérons que ces éclaircissements seront de nature à rendre meilleure la compréhension des objectifs de l'EPSE :

- Proposer une possibilité (parmi d'autres imaginables) de formation continue aux enseignants.
- Rendre cette formation utile à la pratique quotidienne de notre profession.
- Permettre aux enseignants de se perfectionner de façon aussi individualisée et autonome que possible.

Finalement mélanger dans un creuset théorie et pratique de façon que toutes deux soient au service de notre école et des enfants qui s'y trouvent.

Liliane Palandella.

Aspects de l'inspectoral dans l'enseignement primaire et enfantin genevois (5)

Les relations familles - école

Rappel de la question

Règlement :

« Ils s'efforcent d'établir de bonnes relations entre l'école, les familles et les services du département », NR, art. 7, al. 5.

« Ils sont responsables de la liaison entre l'école et les associations de parents d'élèves », NR, art. 7, al. 6.

Commentaires : Les relations entre l'école et les familles ne sont pas récentes. Elles ont cependant pris ces dernières années des dimensions nouvelles, notamment par la Constitution d'associations de parents. Cete évolution crée parfois des situations de conflit ; c'est surtout

dans ces situations qu'est engagée la responsabilité de l'inspecteur.

Question : *Quelle est et quelle devrait être, selon vous, la tâche de l'inspecteur dans la relation familles - école, dans la relation familles - enseignants ?*

Réponses des questionnaires

Cette partie du questionnaire a amené fort peu de remarques.

Il semble, en effet, que les relations entre l'école et la famille ne posent que peu de problèmes nécessitant l'intervention de l'inspecteur, la majorité des cas étant réglée par contacts personnels entre parents et maître.

Pourtant beaucoup de collègues estiment l'inspecteur mieux placé qu'eux-mêmes lorsqu'un conflit éclate ou lorsqu'il

s'agit de répondre à certaines questions posées par les associations de parents notamment.

« L'inspecteur jouit d'une certaine distance. »

« Il est mieux informé des problèmes généraux. »

Tel n'est pas l'avis de quelques collègues qui pensent que

« L'école devrait pouvoir nommer elle-même des délégués aux réunions des associations de parents. »

Dans plusieurs questionnaires se révèle le souci d'une intensification des relations entre l'école et les parents :

« Le corps enseignant devrait ouvrir plus largement les portes de l'école aux parents. »

Dans le cas de divergences de vues entre une famille et l'enseignant, il apparaît à plusieurs reprises qu'aucun contact direct ne doit s'établir entre l'inspecteur et les parents sans que maître et parents ne se soient entretenus auparavant.

Certains regrettent que les rapports entre parents et inspecteurs soient faussés par un type de relations hiérarchiques et pensent que l'inspecteur devrait être davantage un « conseiller » et un « informateur » plutôt qu'une personne investie d'une fonction d'autorité. Certains estiment même que le rôle de conseiller devrait revenir à « un conseiller psychologique qui assisterait maîtres, parents et élèves (...) ».

Le rôle de médiateur entre l'école et la famille est souvent évoqué à propos de l'inspecteur. Pour la majorité, ce rôle lui revient ; pour beaucoup, l'inspecteur devrait prendre plus résolument parti pour défendre l'enseignant, d'autres préfèrent qu'il assure un rôle d'arbitre impartial, tout en se demandant si cette neutralité est compatible avec la fonction.

Tous ceux qui s'expriment à propos des modalités de la médiation demandent une attitude plus nette :

« Il ne faut pas que l'inspecteur ait une attitude floue. »

« Il ne doit pas ménager le chou et la chèvre ; il faut que l'on puisse compter sur lui. »

« Il doit « se mouiller. »

Enfin, dans plusieurs questionnaires, on trouve des suggestions pour que soient améliorées les relations familles-école par le recours à un « conseil d'école » qui renforcerait la solidarité du corps enseignant et qui surtout lui permettrait de prendre ses responsabilités.

Conclusions

Il semble que les relations actuelles entre les parents et l'école ne fassent pas, dans l'ensemble, problème.

Le recours à l'inspecteur est rare ; il est limité aux cas de conflits.

Les enseignants s'estiment responsables au premier chef de ces relations et entendent régler, dans la mesure du possible, les conflits eux-mêmes. C'est du moins l'avis d'une majorité, semble-t-il.

Il y a pourtant des situations où l'intervention d'une tierce personne est nécessaire. Pour la plupart, ce tiers est l'inspecteur auquel on demande une attitude nette, soit en tant que soutien soit en tant que médiateur. D'autres, moins nombreux, préféreraient un psychologue ou un conseiller moins impliqué hiérarchiquement. Certains, enfin, estiment devoir régler les problèmes eux-mêmes, avec l'aide des collègues.

La fonction administrative

Rappel de la question

Règlement :

« Ils assurent la direction administrative (...) de leur circonscription », NR, art. 7, al. 1.

« Ils assurent (...) l'organisation des classes (...) et le travail administratif », NR, art. 7, al. 2.

Commentaires : *Les charges administratives que doit assumer l'inspecteur paraissent lourdes et demandent un investissement qui ne peut être consenti qu'au détriment d'autres tâches.*

Cette importance accordée à la gestion administrative de la circonscription n'est pas sans incidence sur la conception générale de la fonction.

Questions : *que pensez-vous de l'importance relative attachée aux tâches administratives ?*

Que pensez-vous des conséquences pédagogiques éventuelles d'une conception de la fonction d'inspecteur qui serait trop « bureaucratique » ?

Quelles réformes suggérez-vous ?

Réponses des questionnaires

Selon la très grande majorité des questionnaires, la fonction administrative est effectivement trop importante dans l'ensemble des fonctions que devrait assumer l'inspecteur.

Tout le monde s'accorde pour voir dans les trop nombreuses tâches administratives un obstacle à la fonction d'animation et de conseiller telle qu'elle est souhaitée par les enseignants (cf. la fonction contrôle).

Cette surcharge « bureaucratique » peut selon certains expliquer le fait que le peu de temps encore disponible soit consacré essentiellement au contrôle.

« Le rôle de l'inspecteur étant essentiellement bureaucratique, la personne qui occupe ce poste perd très vite le contact

avec les problèmes inhérents à la vie de la classe. »

« L'inspecteur a trop de charges administratives (...) ne pouvant être à la fois administrateur et conseiller pédagogique, il ne remplit ni l'une ni l'autre de ses fonctions correctement. »

« L'inspecteur qui a perdu le contact avec la vie de la classe est poussé à contrôler pour se remettre autant que faire se peut en contact par cette méthode. »

Toujours en relation avec les charges administratives, cette question :

« A en juger par la fréquence des passages dans l'école et le temps qu'il y reste, l'inspecteur doit être surchargé ; ... mais pour qui ?... par quoi ?... et par qui ?... »

Bien évidemment, les tâches respectives des maîtres principaux et des inspecteurs sont souvent évoquées. Un partage des tâches mieux défini est souvent envisagé, afin que les uns s'occupent de manière plus responsable des tâches administratives, les autres devenant plus spécifiquement conseillers pédagogiques.

Deux problèmes sont posés à ce propos.

Le premier consiste à décider qui fait quoi. Pour les uns, il va de soi, que l'inspecteur est en même temps le conseiller, alors que le maître principal prend en charge le côté administratif, alors que pour d'autres l'inverse est la solution, puisque le maître principal est sur place et anime déjà très souvent la vie de son école.

Le second est la crainte souvent exprimée de voir s'instaurer un nouvel échelon hiérarchique au-dessus de l'enseignant.

D'où le recours à d'autres solutions :

— création de secrétariats d'écoles confiés à des enseignants travaillant à mi-temps ;

— recours à des directeurs d'école, dont la fonction serait à définir ;

— plusieurs groupes de collègues estiment que la situation actuelle (leur situation actuelle ?) étant presque satisfaisante, il faut la maintenir en la rendant plus nette : l'inspecteur ne s'occupe que des tâches administratives, les enseignants se passent de tout contrôle et de tout conseil pédagogique.

« De ce fait, déchargés de la partie conseil pédagogique et contrôle (...), ils peuvent trouver leur voie dans l'administration (...). »

En conclusion

La situation actuelle ne paraît pas être satisfaisante surtout pour les inspecteurs eux-mêmes, puisqu'ils n'arrivent pas à assumer parallèlement les tâches administratives et les autres.

Trois suggestions, ou trois types de suggestions apparaissent.

La première maintient le statu quo mais il convient de rendre l'inspecteur plus disponible pour ses tâches d'animation.

La seconde conduite à une dissociation des tâches avec, dans la hiérarchie, deux personnes soit l'animateur, chargé des conseils et relations avec les parents, etc., et l'administrateur, chargé des tâches bureaucratiques et éventuellement du contrôle administratif.

La troisième enfin préconise l'indépendance des enseignants sur le plan pédagogique, avec toutes les modalités que l'on peut imaginer quant à l'animation pédagogique possible par des assistants à la carte, des stages d'information, etc.

Enfin, s'il est clair que la fonction administrative gaspille l'énergie et le temps de l'inspecteur, il apparaît tout aussi clairement que c'est l'esprit dans lequel se font les choses qui devrait changer, car imaginer des inspecteurs plus disponibles n'a de sens que si cette disponibilité est utilisée à conseiller, à se documenter pour mieux apporter ; personne n'a préconisé une recherche de disponibilité pour que l'inspecteur puisse mieux contrôler et critiquer.

Pour la commission : *R. Grob.*

Dîner de fêtes

CONTE MACABRE ET PAS DU TOUT DE CIRCONSTANCE

Nous sommes dans le château des L'HOG, branche ennoblée des HOGRE. C'est un 36 décembre, peu avant la grande Pâque économique qui célébrera, dans les temps à venir, le retour en Europe de l'enfant prodige, P. Troll.

Les invités sont répartis autour d'une longue table recouverte d'un suaire brodé d'or noir. On discute.

ETHNO prône la supériorité d'une race ; hélas, il a oublié laquelle.

DEMAG (qui n'a pas encore pris de l'L), la tête couverte de fleurs artificielles, distribue des sourires et des bulletins de vote. Fleurs qui fondront à la première épreuve du feu ; sourire rond et lisse, à dents de scie qui lacéreront à la première occasion.

MUSICO proteste : on l'a placé à côté de L'HOG à Rythmes, lui qui déteste la musique moderne !

SCATO et SEXO sont refoulés ; motif : répandent de mauvaises odeurs et de vaines idées.

PROLO, dit en bref que la base est le commencement de tout.

EPI s'empiffre ; il ne craint pas la faim.

CATA, au bras de la belle Circé, vante son programme-cadre.

PSYCHO prend ses désirs pour les réalités de sa voisine.

Du coup ANNA, choquée, part au bras d'HOMO ; ils dîneront chez les NYMES.

MONO a l'air de Bernard.

DIA et RADIO sont dans les photos.

ASTRO compte en années lumière, FUTURO promet des années sombres.

SYNAG, impudique, montre son étoile à tout le monde.

Armé d'un éventail en papier statistique SOCIO brasse l'air et tente de prouver que les ouvriers sont moins payés que les patrons, que les semaines ont quarante heures et les diamants seulement 24 carats.

Les PHILO sont venus, sérieux, nombreux ; en famille ils fouaillent les mots, dissèquent les phrases, prononcent stylistique et sémantique (les HOT DOG qui se sont trompés d'étage, croient qu'il s'agit de nouveaux produits adhésifs), ils se délectent et dévorent de la langue : fumée et morte pour les uns, salée et vivante pour les autres, verte et poivrée pour les snobs.

POLITO vante le tourisme : il a visité l'Extrême-East, le Goch-East, le National-East, etc. On promet de l'emmener bientôt dans les cool-east du Mao-East.

PEDAGO le Grand, fondateur de Pédagograd la ville-dictionnaire, est vêtu d'une toge à passementerie rouge. Il a piqué sur son épaule, un oiseau broche encore tout chaud ; par le trou d'épingle perlent des gouttes roses qui brodent des fleurs vivantes sur le ruban. Gardant la main gauche dans sa poche, il emprisonne entre pouce et index, Pédago le Petit, qui ne peut que s'épuiser à des exercices de mâchoires aphones ; car le Grand serre les doigts dès qu'il sent une vibration dans le gosier de l'autre.

On attend GEO, détective, parti à la recherche de l'enfant prodige.

Causes des handicaps mentaux, de cas complexes

L'insertion des handicapés dans notre société, trop souvent confondue avec leur normalisation, est un effort de longue haleine dépendant entre autre de l'information des membres de la collectivité. C'est par des explications précises, franches, que l'on parviendra à corriger les légendes si nombreuses qui ont cours dans l'opinion publique et qui ne provoquent que méfiance et désécurisation face aux problèmes des handicapés mentaux. Comment collaborer à l'insertion si l'on ne connaît ni les raisons, ni les buts de l'action ?

Parallèlement à l'information, les enseignants de pédagogie curative doivent vivre journallement avec leurs élèves l'aventure de l'insertion, de la participation à la vie sociale et culturelle : ouverture de l'ins-

Soudain un frisson parcourt l'assemblée : un mot passe, un mot de passe, on parle d'école, d'école, décolle, décolle, et toutes les têtes se décollent, dégringolent, rigolent, et sanguinolent, et l'école s'en fout, elle connaît l'orthographe !

La tête de DEMAG roule dans l'assiette au beurre, les yeux noyés comme poissons dans la sauce.

PSYCHO et SOCIO, ASTRO et FUTURO plongent deux par deux dans des cloches à fromage, double tête à tête et double corps à corps.

PEDAGO le Grand bascule, bastête, se retrouve tête à l'envers, temps à l'envers, heures en arrière, l'oiseau revit quand l'épaule meurt, l'épingle se retire délicatement, les perles coulent à nouveau dans les veines, la plaie se referme. — Et tandis que l'oiseau s'ébroue, il sourd de toutes les oreilles effondrées : des chapelets de mots amers, de mots de trop, de phrases blessantes, de paroles méprisantes, de paraboles de phares, et des pharaons de bible ; il y a sur la table coaghurlante, des fronts de guerre, des nez de travers, des mines grimaçantes, des regards exorbités, anxieux, haineux, des idées fumeuses, des idées malsaines, des idées généreuses avec une grosse pierre dessus...

Et l'oiseau tranquille, descend, dédaigne le fromage de tête, soulève la nappe suante, et, doucement, pour réveiller Mélusine et Bébert endormis là, comme deux chiots, il chante avec Béart qu'« il voudrait changer les couleurs du temps... ».

Et tous trois s'en vont, sans se retourner, laissant les têtes sans corps et les corps en queue de pie, finir l'histoire sans queue ni tête !

lu.

titution à d'autres enfants, aux habitants du quartier, sorties en ville ou au village (piscine, enquêtes, commissions, loisirs, etc.), échanges sous diverses formes. Cependant nous devons reconnaître que la marginalité géographique de nombreuses institutions (est-ce un hasard ?) et les barrières administratives (à Genève un enfant seul ne doit pas sortir du périmètre de l'école) se facilitent guère ce genre de démarches.

Certes le chemin est encore long pour gagner réellement le droit d'être accepté dans la crèche ou le jardin d'enfants du quartier (avec des appuis spécialisés bien entendu), dans l'école voisine ou le restaurant scolaire, mais incontestablement la voie est tracée : quelques exemples pour-

raient être cités chez nous, davantage ailleurs (pays nordiques).

La prise de conscience, le respect du droit pour les handicapés « d'être tels qu'ils sont » doit engager chacun, et l'école, une fois de plus, a un rôle important à jouer. Les élèves qui la composent ne seront-ils pas tôt ou tard confrontés à ce problème : aujourd'hui en côtoyant des camarades handicapés, demain en incitant leurs propres enfants à tendre la main. A ces titres ils doivent être informés, se sentir concernés afin d'apporter une contribution à l'édification d'une société que l'on voudrait toujours plus juste.

Je suis particulièrement reconnaissant au groupe d'enseignants d'avoir rédigé une « leçon type » (voir « Educateur » N° 33) destinée à sensibiliser nos enfants et leurs maîtres à ce délicat problème. Me permettraient-ils d'ajouter au chapitre de la classification des causes de handicaps une catégorie très importante — qui incontestablement pourrait être expliquée à nos élèves des grands degrés : à savoir les handicaps dus au milieu.

Récemment un spécialiste américain ne déclarait-il pas que dans son pays trois quarts des déficiences (y compris légères) sont imputables à des raisons socio-culturelles ? Sans vouloir raviver la polémique de l'hérédité et du milieu, il nous faut répéter que la prédominance de l'un sur l'autre n'est guère souvent décelable, mais qu'il est nécessaire de tenir compte des deux facteurs et d'en souligner les interactions.

Que dire de ces enfants psychotiques dont une bonne partie attestent de lésions cérébrales ajoutées — ou mêlées — à leurs troubles traditionnels ? Sommes-nous devant une débilisation due aux troubles relationnels ou devant une psychose résultant d'atteinte organique, voire de deux à la fois ?

Des cas psychosomatiques, certaines névroses, la névrose d'abandon (hospitalisme) peuvent entraîner une déficience mentale. Même si l'on peut parfois parler de « terrain prépsychotique ou prénévrotique » ce genre de questions a incité les spécialistes à trancher avec énormément de prudence entre les différents facteurs de l'arriération mentale.

Une chose paraît certaine : l'étude des facteurs causals de la déficience ne concerne plus seulement les médecins ou les psychopédagogues mais par exemple les sociologues, les économistes et les politiciens. L'observation, la modification de l'environnement social et affectif ouvrent de riches perspectives à la prévention des handicaps mentaux.

En conclusion, je livre à la réflexion trois cas d'enfants débiles qui font partie d'une longue liste de handicapés n'ayant pas a priori d'atteinte héréditaire.

Jean, petit Espagnol, a 15 ans. Il est en Suisse et fréquente une institution depuis deux ans. Auparavant il n'a jamais été scolarisé. En Espagne il a vécu chez un vieil oncle, sa mère l'ayant quitté lorsqu'il n'avait que seize mois, afin de travailler en Suisse. Jean n'a vu sa mère qu'un mois par année parce que légalement il ne pouvait rejoindre ses parents. Quant au père, engagé dans l'armée, puis ouvrier en France, Jean ne l'a vu qu'à l'âge de 7 ans et pendant un mois... Depuis deux ans la famille est réunie.

QI de 65 environ, difficultés comportementales, troubles du langage.

Claude a vécu dans un « enfer familial ». Bébé il est resté pendant des heures attaché dans son lit alors que ses parents fai-

saient des heures supplémentaires pour payer les dettes. Scènes de ménage quotidiennes, cris, brutalités. Aucun échange entre les parents et l'enfant.

On note un retard intellectuel assez important, un langage pauvre et mal structuré, une motricité déficiente.

Dès sa naissance et pendant six mois, Yvan a refusé toute nourriture. Sa mère a déclaré au médecin que l'enfant n'était pas désiré et que pendant cinq ans elle n'a eu aucun contact affectif avec son fils (placements).

Il a maintenant 12 ans, des troubles relationnels, un niveau intellectuel de 6-7 ans.

Louis Vaney.

Courrier du GREM

Nous recherchons une classe du Jura bernois en vue d'échanger une correspondance : 24 élèves de 10-11 ans (5^e primaire : 11 garçons, 13 filles).

Cette correspondance pourrait être en-

visagée sur un minimum de deux ans : 1973-1974, 1974-1975.

Renseignements auprès de : Pascal Ducimetière, école de Confignon, 1232 Confignon (Genève), tél. (022) 57 18 92 domicile, (022) 57 24 66 professionnel.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57

Neuchâtel

Journée d'étude de l'AEDE

Mercredi 21 novembre 1973

Cernier, plus spécialement le centre scolaire de la Fontanelle, accueillait quelque 80 membres de l'Association européenne des enseignants venus de tous les cantons de Romandie.

Après une brève allocution de bienvenue prononcée par M. Ruttimann, directeur du centre multilatéral du Val-de-Ruz, nous eûmes la chance d'écouter un exposé très précis et très complet de M. Hugo Muggli, professeur de Bâle, corédacteur d'un atlas intitulé « REGIO BASILIENSIS ».

La « Regio »

La situation géographique de Bâle, sa position frontalière, le fait qu'elle ait des contacts multiples et étroits avec l'Alsace, le sud de l'Allemagne ou la Forêt-Noire,

voire le Hotzenwald jusqu'à Waldshut, a suggéré à quelques personnalités bâloises de se constituer en un groupe de travail.

Dès 1963, quelques membres de cette équipe s'attachèrent principalement à la rédaction d'un atlas régional couvrant une superficie d'environ 80 kilomètres carrés dont les pôles sont Mulhouse, Colmar, Fribourg et Bâle.

Il serait vain de tenter de résumer ici l'ouvrage en question. Précisons toutefois qu'il est rédigé en allemand et en français.

L'Europe

Dès 15 heures, nous eûmes le privilège d'entendre M. Denis de Rougemont. De son exposé ressort que l'Etat-Nation organisé sur le modèle préconisé par les Jacobins de l'époque napoléonienne est inca-

pable de résoudre efficacement les grands problèmes actuels tels que l'inflation, le chaos monétaire international, la lutte contre la pollution à l'échelle supra-nationale ou régionale (en Valais, 0,5 % des eaux usées sont épurées, soit les trois Dranse), le gaspillage des sources d'énergie et des produits énergétiques (si les besoins en électricité doublent tous les sept ans en Suisse, un calcul rapide permet de trouver qu'en 2001, il faudra produire... trente-deux fois plus de courant qu'en 1966, ou mieux 16 382 fois dans le siècle à venir. Ne confondons pas prospective et marketing !); toutes ces « erreurs » sont le résultat d'une mauvaise gérance.

Faire l'Europe est sur les lèvres de tous les Grands depuis 1946. Le Marché commun fonctionne tant bien que mal mais le nombre des douaniers n'a pas diminué et la TVA compense largement certaines pertes. L'heure est passée pour les gouvernements...

Il faut créer l'Europe en la construisant comme on confectionnerait un objet. Partir de la région, créer des zones de participation civique, instaurer de petites unités, animées d'un esprit ouvert, découvrir ces régions écologiques, économiques, universitaires telle que la région léman-alpine où sont regroupées seize universités soit à Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Besançon, Neuchâtel, Fribourg, Lausanne, Genève et bientôt peut-être Aoste (on remarque qu'il s'agit de la zone d'influence du franco-provençal), reconnaître que Genève, avec ses 24 000 voisins de France venant chaque jour travailler en Suisse, est une région socio-professionnelle.

Une région ne se dessine pas, elle se découvre.

Une vaste centrale fédérale supra-nationale regrouperait et coordonnerait toutes les données, les résultats d'enquêtes. Les exemples de Bâle et Genève sont intéressants et il est souhaitable que des expériences similaires se multiplient.

En guise de conclusion

La liberté est indissociable de la responsabilité et un homme ne peut assumer pleinement ses propres responsabilités que dans le cadre d'une petite unité (5040 avait conseillé Platon...) de quelque 5000 personnes où il peut agir et non pas subir.

Un grand merci au groupe neuchâtelois de l'AEDE pour la réussite de cette journée passionnante et fort bien organisée.

J.-P. Buri.

Section de Neuchâtel

Assemblée du 27 novembre 1973

Point essentiel de l'ordre du jour : dé-

bat autour du rapport de l'école secondaire de demain (voir « Educateur » Nos 24 et 25). Après un début de discussion très animé, chapitre par chapitre, la proposition est faite au président Ingold de poser la question fondamentale aux membres présents, à savoir de faire voter l'assemblée sur l'acceptation ou le refus de ce rapport.

L'enthousiasme présidentiel avait fait oublier la procédure habituelle qui veut que l'on donne la priorité à cette question essentielle.

Le résultat du vote étant négatif, il restait à trouver quelques motifs de refus. En voici quelques-uns :

- option gymnasiale trop accentuée ; cette étude est trop particulièrement orientée vers la réforme de l'enseignement à ce niveau ;
- manque de détails quant aux modalités d'application et dans le temps ;
- l'Ecole romande (et CIRCE II) en création doit primer.

Démocratisation des études

Subtiliser, en quelque sorte, aux professions moins scolarisées les meilleurs éléments pour les diriger vers les études longues et ne laisser que les élèves « médiocres » (scolairement) choisir la voie de l'apprentissage d'un métier manuel, est-ce vraiment la démocratisation des études ?

Une disposition d'esprit favorable à l'état de l'élève peu doué scolairement est-elle très répandue parmi nos collègues enseignant dans les sections pré-gymnasiales, voire gymnasiales ? La classe hétérogène doit continuer d'être tenue par des ensei-

gnants vouant toute leur attention à chaque élève, quelles que soient ses capacités, dispensant constamment des encouragements plutôt que de laisser planer la « menace » d'un renvoi vers les sections moins « privilégiées »...

Assemblée des délégués SPN

Si l'effet suspensif du recours adressé par le Comité central au Tribunal arbitral est accordé par cette instance, le statu quo pourra être maintenu, c'est-à-dire que le caissier de notre association continuera d'encaisser une cotisation globale (sensiblement augmentée du fait de l'indexation automatique décrétée par Zurich).

Si ce recours n'est pas accordé, la VPOD encaissera elle-même ses cotisations auprès des membres de la SPN affiliés à ce syndicat. (Ils seront considérés comme membres individuels.)

Cette alternative gêne considérablement l'établissement d'un budget pour 1974 et rend caduque la convocation des délégués des sections.

Rappelons que l'existence de la Commission des « bons offices » ou de la « dernière chance » présidée par François Bourquin dépend également de l'acceptation ou du refus de l'effet suspensif du recours rédigé par le CC.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Jean-Pierre Mischler, 2105 Travers
Tél. 038 / 63 22 38

Jura

Oubli... réparé

L'article « Les services parascolaires » que vous avez publié récemment dans l'« Educateur » sous la rubrique LA SPR UNE ET DIVERSE a retenu mon attention. Il donne une information intéressante et utile.

Dans l'énumération, sur le plan jurassien, des institutions au service de l'enfance inadaptée, vous ne mentionnez pas le Centre orthopédagogique Plein-Soleil

pour semi-éducables. Cette institution reconnue par la Direction des œuvres sociales et par l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) compte actuellement cinq classes, dont trois à Delémont, une à Porrentruy et une à Reconvilier.

Je pense que ce centre aura échappé à votre mémoire et qu'il s'agit en l'occurrence d'une simple omission de votre part. C'est pourquoi je le rappelle amicalement à votre souvenir.

Madeleine Cuttat.

Ouverture prochaine d'une école d'ergothérapie à Bienne

Dès le printemps prochain, l'école d'ergothérapie de Bienne pourra accueillir une première volée de 18 élèves. On pour-

suit actuellement les préparatifs en vue de la création de cette école. Sa création et son fonctionnement font l'objet d'un rap-

port du Conseil municipal à l'attention du Conseil de ville.

L'ergothérapie est une méthode thérapeutique de rééducation et de réadaptation des infirmes, des handicapés et de certains malades mentaux consistant à leur faire exécuter un travail spécialement adapté à leurs capacités fonctionnelles et destiné à leur reclassement professionnel et social. En Suisse, il y a actuellement deux écoles de formation d'ergothérapeu-

tes, à Zurich et à Lausanne. Celle qui va s'ouvrir à Bienne sera donc la troisième du pays. Durée de l'apprentissage : trois ans. Age d'admission : 18 à 32 ans.

L'enseignement, du moins pour un certain temps, se donnera en allemand. Il n'est pas exclu que l'école devienne **bilin-gue** au cours des années. Quand ses trois classes seront pourvues, l'école comptera entre 50 et 60 élèves.

Nomination d'un secrétaire-adjoint francophone par la SEB

Base de discussion

Le Comité cantonal, sur proposition du Comité directeur et sur la base des divers pourparlers qui ont eu lieu avec des représentants du Comité SPJ, a précisé, dans sa séance du 31 octobre 1973, les conditions auxquelles il pense que l'assemblée des délégués du 24 avril 1974 pourrait être d'accord de transformer le poste d'adjoint - chef de bureau en celui de secrétaire-adjoint de langue française, disponible à environ 50 % pour les affaires jurassiennes.

1. Le secrétaire adjoint est nommé par le Comité cantonal, après mise au concours et **sur proposition de la SPJ**.

2. Il sera disponible, pour **environ la moitié de sa capacité de travail, pour les affaires jurassiennes**. Pour le reste, il sera chargé d'autres tâches au service de la SEB ; elles lui seront attribuées selon les besoins.

Le **cahier des charges** sera établi avant la nomination.

Une nouveauté à la SJMG !

Une excursion à skis dans les Alpes

M. Claude Gassmann, directeur de l'Ecole professionnelle de Tavannes, skieur et alpiniste chevronné propose un programme alléchant : une excursion à skis de 2 jours au cœur des Alpes valaisannes.

1. Programme

Samedi 16 mars 1974 : déplacement en voiture jusqu'à Arolla (VS). Montée au Pas-de-Chèvres (2855 m.), Cabane des Dix (2928 m.). Environ 4 heures de marche. Repas du soir cuisiné à la Cabane des Dix.

Dimanche 17 mars : montée au Mont-Blanc de Cheillon (3869 m.) en louvoyant entre de gros séracs ; 4 heures de marche. Retour à la Cabane des Dix, puis Arolla (2000 m. de dénivellation).

3. **Le salaire** sera à la charge de la caisse centrale SEB, de même que la part de l'employeur aux primes d'assurance.

4. La caisse centrale supportera également les **frais de voyage** ; on prévoit une indemnité forfaitaire (par exemple abonnement général CFF 1^{re} classe).

5. Le secrétariat central se chargera, dans une mesure raisonnable, des **travaux d'écriture**.

6. Le loyer d'un **bureau éventuel** dans le Jura et son aménagement (meubles, machines, etc.) sera **l'affaire de la SPJ**, de même que les frais de personnel résultant de l'engagement d'un(e) **employé(e) de bureau supplémentaire** dans le Jura.

7. **Ces conditions valent pour trois ans**, à partir de l'entrée en fonction du secrétaire adjoint. Une extension de ses fonctions ou des modifications de structure doivent être soumises à l'assemblée des délégués, pour décision.

Secrétariat SEB.

Important : en cas de mauvais temps, renvoi aux 23 et 24 mars 1974.

2. Déplacement

En voiture ; dans la case correspondante, chacun voudra bien mentionner s'il dispose ou non d'une voiture et combien de places il peut mettre à disposition (sans le chauffeur). M. Gassmann portera ce renseignement sur la liste des participants qui pourront ainsi se grouper pour le déplacement ; ceci, afin d'éviter l'encombrement et la pollution.

3. Matériel

Equipement de ski avec fixations permettant la libération du talon (les fixations fixes ne pourront être admises !), peaux de phoque, lunettes de glacier, gants (moufles), crème pour lèvres et

peau, 1 couteau de poche, 1 lampe de poche, plus éventuellement 1 pharmacie de poche, 1 pointe de rechange, 1 luge de secours, 1 piolet, 1 corde, lanières pour fixer les skis au sac (échelles du Pas-de-Chèvres !).

4. Logement

A la Cabane des Dix.

5. Ravitaillement

Emporter le pique-nique pour le dîner du samedi, le petit déjeuner et le dîner du dimanche. Si vous prenez du thé ou du café, emportez-le dans un « thermos » (gel !). Emportez des sachets de thé ou café pour la cabane.

Le repas du samedi soir sera acheté par le chef de course.

6. Frais

Environ Fr. 20.—, plus participation au déplacement en voiture (selon un usage courant, chaque participant donne Fr. 15.— à son chauffeur).

La SJMG indemniserà ses membres de façon à couvrir une partie de leurs frais.

7. Entraînement

La course se passe en altitude (2000-4000 m.), il est vivement recommandé de se préparer physiquement (exercices en halle, cross en forêt, ski de fond, marches avec dénivellation importante).

Proposition de M. Gassmann : le directeur du cours attend la sollicitation des participants pour organiser un entraînement dans le Jura en février ou mars. Gännsbrunnen - Hasenmatt (Weissenstein) - La Binz - Graitery - Crémines - Raimeux - Roches.

8. Inscription

Jusqu'au **samedi 26 janvier 1974** en utilisant le bulletin ci-dessus, auprès de **M. Claude Gassmann, chemin de Belfond 5, 2710 Tavannes**, tél. (032) 91 34 24.

Le nombre des participants est limité à 15 : alors n'attendez plus !

POUR DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ, LES SKIEURS DÉBUTANTS NE SERONT PAS ADMIS !

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à M. Claude Gassmann, Belfond 5, 2710 Tavannes, jusqu'au samedi 26 janvier 1974 au plus tard !

NOM, Prénom (M^{me}, M^{lle}, M.): _____
Profession : _____
Lieu où l'on enseigne : _____
Domicile : _____
Rue : _____
Tél. : _____

- corde
- piolet
- peaux de phoque
- pointe de rechange
- luge de secours
- pharmacie de poche
- lanières pour attacher les skis (Echelles du Pas-de-Chèvres !)
- voiture, nombre de places disponibles sans le chauffeur:
- Je participerai à une course d'entraînement dans le Jura.

L'assurance est l'affaire des participants.

Membre de la SJMG (SSMG) :

OUI * NON *

Portez une croix dans les cases correspondant au matériel dont vous pouvez disposer dans la course; ceci afin que M. Gassmann puisse compléter au besoin.

Remarque :

Lieu, date : _____

Signature : _____

Le chef technique SJMG :
J.-R. Bourquin.

de perfectionnement, 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, 2740 Moutier (tél. 032/93 45 33). Le délai d'inscription est fixé au 15 février, dernier délai.

Ce programme contient les matières suivantes :

I. Schéma du perfectionnement.

II. Extraits des dispositions légales en vigueur.

III. Liste des organes du Centre, associations et institutions qui ont collaboré à l'organisation des cours.

IV. Renseignements généraux.

V. Cours et manifestations organisés :

1. Formation d'animateurs (9 cours).
2. Semaine du 24 au 28 juin (73 cours d'une semaine).
3. Cours de recyclage (58 cours).
4. Formation continue et acquisition de techniques particulières (61 cours).
5. Groupes de travail formés par d'autres institutions.

VI. Cours et manifestations organisés par d'autres institutions.

VII. Indications au sujet du programme des cours et manifestations pour l'année 1975.

Le Centre de perfectionnement reste à disposition pour tous les renseignements complémentaires désirés.

Centre de perfectionnement

Programme des cours 1974

Le programme des cours et manifestations 1974 du Centre de perfectionnement sortira de presse à la fin de l'année. Il sera adressé à tous les membres du corps

enseignant par l'intermédiaire des écoles au début du mois de janvier.

Les enseignants qui n'auraient pas reçu ledit programme ou toute personne intéressée pourra, dès le 10 janvier, en demander un ou plusieurs exemplaires au Centre

Une année s'en va... Bonjour 1974

Le correspondant jurassien désire adresser à ses lecteurs des vœux sincères de joyeuses fêtes de Noël et de Nouvel-An.

Dans un des premiers numéros de l'« Educateur » de 1974, la SPJ vous proposera un bilan de l'année 1973 et préciera ses projets d'avenir.

Le soussigné émet un vœu particulier sous forme de question : « Pourquoi les sections de district, pourquoi les collègues qui ont quelque chose à dire n'utilisent-ils pas plus souvent les colonnes de notre journal romand ? »

H. Reber.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Henri Reber, Fuchsenried 16,
2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92.

Valais

Caisse de retraite : Rapport de gestion 1972

Les enseignants valaisans ont reçu, il y a quelque temps, le rapport de gestion de la Caisse de retraite du personnel des écoles primaires et des écoles secondaires du 1^{er} degré du canton du Valais.

Ont rédigé ce rapport : MM. Marcel Praplan et Adalbert Chastonay, respectivement président et secrétaire de la commission de gestion de la Caisse.

Ce document relève d'abord que l'année administrative 1972 fut une année d'intense activité. En effet, en plus des nombreuses affaires courantes à régler, il y eut au programme :

- la révision générale des statuts ;
- les différentes démarches en vue des constructions décidées par la commission de gestion ;
- l'octroi de prêts hypothécaires aux membres passifs pour la construction ou la transformation d'une maison familiale ou l'acquisition d'un appartement.

Révision générale des statuts

Dans ce chapitre, il est relevé l'impossibilité dans laquelle s'est trouvée la commission de gestion de respecter les délais qu'elle s'était primitivement donné, ceci au vu de l'important travail de tractations avec les partenaires sociaux.

Les deux postulats qui ont exigé le plus d'attention des organes responsables furent :

- a) l'abaissement de la limite d'âge facultative à 60 ans.
- b) l'adaptation automatique des rentes aux augmentations du salaire réel.

En ce qui concerne le premier postulat, le rapport précise que les intentions de la commission ne furent pas de fixer

la limite d'âge obligatoire à 60 ans, mais de donner la possibilité aux maîtres et maîtresses qui le désirent pour des raisons personnelles de prendre leur retraite prématurément. Le rapport ajoute : « Les changements qui surviennent dans l'organisation de l'école, l'introduction de nouvelles disciplines d'enseignement, de nouveaux programmes et de nouvelles méthodes montrent bien que l'abaissement de l'âge de la retraite facultative a toute sa raison d'être. L'octroi d'une rente AVS anticipée partielle devrait dans des cas de retraite prématurée faciliter le départ !

Quant à l'adaptation automatique des rentes de la Caisse aux augmentations futures du salaire réel du personnel en activité, le rapport estime que ce postulat nouveau est dans la ligne de conduite de la Caisse et qu'il s'explique par le fait que les retraités, comme leurs collègues en activité, doivent pouvoir tirer profit de l'augmentation du produit social. Cette augmentation automatique existait déjà sous une forme embryonnaire, relève encore le rapport, puisque lors de chaque révision des statuts s'opérait aussi une amélioration des rentes.

L'activité déployée en vue de faire aboutir ces deux postulats a été intense durant toute l'année : réunions avec le Conseil d'Etat, séances d'information et discussions régionales ou par districts avec le corps enseignant, etc....

Malgré cette diligence, l'année 1972 s'est achevée sans que les deux objets aient atteint leur maturité suffisante pour être débattus à la session prorogée de novembre du Grand Conseil.

Le N° 34 du bulletin corporatif, dans sa rubrique valaisanne, a donné les résultats auxquels on est parvenu durant l'année en cours.

Placement des fonds dans l'immobilier

Durant l'exercice 1972, la Caisse s'est décidée à l'achat de terrains en vue d'y élever des constructions lui appartenant. Sion a été l'endroit retenu pour une telle expérience. Les facteurs de ce choix : demande importante sur le marché du logement, surveillance plus aisée et par conséquent plus efficace des travaux de construction, gestion plus facile, nécessité de limiter l'expérience à une seule localité.

En fin 1972, la Caisse disposait d'environ 15 000 m² de terrain, d'une valeur de 2 millions de francs.

La commission s'est dès lors occupée des projets de construction. Trois immeubles ont été projetés : l'un de 32 appartements et les deux autres de chacun 75 appartements à loyer modéré.

L'on sait à ce jour que le premier immeuble est dans un état d'avancement satisfaisant et qu'il pourra probablement être mis en location dès juillet 1974. Pour les deux autres, les plans sont établis et la mise en soumission va se faire incessamment.

La dépense totale de ces trois constructions, terrains compris, s'élèvera à environ 14 millions de francs.

Le rapport note à la fin de ce chapitre :

- que la Caisse s'est résolument lancée vers des sentiers nouveaux en plaçant une partie importante de ses fonds dans des biens immobiliers ;
- que cette entreprise n'a pas été tentée sans mûre réflexion préalable de la part des organes responsables ;
- que ce placement immobilier était dicté par l'inflation galopante que nous connaissons aujourd'hui ;
- qu'il était nécessaire de répartir les risques et d'éviter au maximum la dépréciation du capital ;
- que les appartements disponibles étaient en premier lieu réservés aux membres de la Caisse.

Octroi de prêts hypothécaires

1972 a été l'année du démarrage de l'octroi de crédits de construction. Ces crédits sont accordés par la Caisse après analyse détaillée des documents s'y rapportant.

Dès l'achèvement des travaux, la Caisse entreprend la consolidation de la dette existante jusqu'à concurrence du crédit accordé, soit Fr. 110 000 au maximum.

Jusqu'à fin 1972, le total des prêts pour la construction, l'acquisition ou la transformation d'une maison familiale ou d'un appartement s'est élevé à un demi-million de francs.

Nous savons qu'en octobre de cette année étaient en discussion des prêts aux membres pour un montant de Fr. 1 700 000.—.

Le rapport poursuit par la présentation du bilan technique reproduisant la situation actuarielle au 31.12.1972 et par la présentation des comptes de l'exercice écoulé. Le prochain N° corporatif donnera information sur ces deux objets.

V. D.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Radio scolaire

Semaine du 7 au 11 janvier 1974

Les vacances d'hiver, entrecoupées qu'elles sont par les fêtes de Noël et de Nouvel-An, n'apportent qu'une coupure relativement brève, d'un point de vue subjectif tout au moins, entre deux importants trimestres d'activité scolaire. Il en va de même pour la radio scolaire, qui n'interrompt ses programmes, en fin d'année, que pour deux semaines. La reprise aura donc lieu le lundi 7 janvier, — ce qui oblige, vu les dates de parution de notre journal corporatif au début de l'an prochain, à présenter aujourd'hui déjà les premières émissions diffusées en janvier 1974.

POUR LES PETITS

L'hiver sur quatre pattes

Janvier, ses neiges et ses glaces, la froideur de ses jours et de ses nuits fournissent une bonne occasion d'attirer l'attention des enfants de 6 à 9 ans sur les problèmes que pose la saison froide aux ani-

maux qui peuvent être observés dans nos régions. Du même coup, il est loisible de leur indiquer ce qu'ils peuvent faire — et aussi ce qu'il ne faut pas faire ! — dans certains cas, pour aider ces animaux quand l'hiver devient particulièrement rigoureux.

Ce sont là les deux intentions essentielles auxquelles répondent les émissions préparées sur ce sujet par Noëlle Sylvain sous forme de contes dialogués, — et dont la première consiste en une visite, faite sous la conduite d'un moineau franc, chez les mammifères vivant « en plaine », tels que hérisson, loir, lapin de garenne, cerf, etc.

(Lundi 7 et vendredi 11 janvier, à 10 h. 15, second programme.)

POUR LES MOYENS

Quelle histoire !

Nous voici, en janvier, douillettement calfeutrés chez nous, pas trop à plaindre

en dépit de quelques restrictions de chauffage... Mais les hommes d'autrefois, nos lointains ancêtres, par quels lents et difficiles progrès sont-ils parvenus à connaître un peu plus de bien-être ?

C'est l'enquête à laquelle se livre Robert Rudin, à travers ces « reportages dans le temps » qu'il a confiés à Julien et Ariane, une paire de personnages sympathiques, que leur curiosité ne cesse d'entraîner à la découverte des époques révolues.

Dans cette quatrième émission de la série, nos deux héros vont s'intéresser à diverses techniques successives : partant de la pierre, ils passeront au cuivre, puis au bronze et au fer. A revivre ainsi en compagnie de primitifs mais habiles artisans, ils en viendront à retrouver également la vie quotidienne des Helvètes.

C'est là une façon de remonter le temps qui n'a rien de livresque ou de pédant. Bien au contraire, le mouvement, l'intérêt, la « matière d'enseignement » y sont si vivants et naturels que c'est comme « si on était »...

(Mardi 8 et jeudi 10 janvier, à 10 h. 15, second programme.)

POUR LES GRANDS

Le monde propose

De plus en plus, il paraît nécessaire, aux yeux de beaucoup de collègues, d'amener les élèves des classes de grands (12 à 15 ans) à prendre mieux conscience des événements qui, autour d'eux et à journée faite, marquent le destin du monde. Car enfin, cette suite de faits ne se situe pas dans un champ clos, hors duquel leurs retombées seraient inefficaces ou indifférentes. Notre vie de tous les jours, maintenant et à l'avenir, peut en être affectée d'une manière ou d'une autre.

Mais ces « concours de circonstances », comme on dit, ne sont pas fortuits. On peut les analyser, en rechercher les causes plus ou moins secrètes, les enchaînements plus ou moins évidents, les effets plus ou moins immédiats. Il y a là une occasion d'exercer les facultés d'analyse, pour qu'il en résulte une meilleure compréhension de l'histoire en train de se faire. — l'occasion aussi de former et de fortifier, dans l'esprit des jeunes auditeurs, un mode de jugement honnête qui, sans renoncer à être personnel, ne cède pas aux entraînements passionnels du fanatisme.

(Mercredi 9 janvier, à 10 h. 15, second programme ; vendredi 11 janvier, à 14 h. 15, premier programme.)

Francis Bourquin.

Remarque

Par suite d'un regrettable oubli, le précédent article consacré aux émissions radiocollaires ne faisait pas mention des

textes choisis par le soussigné pour son émission « La littérature, un dialogue entre amis », diffusée les 12 et 14 décembre. Pour les collègues qui s'intéresseraient tout de même, après coup, à l'exploitation de l'un ou l'autre de ces textes, en voici la liste :

Valéry Larbaud : **Ode**. (Texte reproduit dans « Poètes d'aujourd'hui », anthologie établie par D. Aury et J. Paulhan ; La Guilde du Livre, Lausanne, 1947.)

Thomas Owen : **Père et Fille**. Fragment. (Récit reproduit dans « Anthologie du fantastique », de R. Caillois ; Editions Gallimard, Paris, 1966, vol. I.)

Victor Hugo : **Les Djinnns**. (Editions diverses.)

Kan Pao : **Histoire de Ts'in Kiu-po**. (Récit reproduit dans « Anthologie du fantastique », de R. Caillois ; Editions Gallimard, Paris, 1966, vol. II.)

*** : « La transfiguration de Quetzalcoatl ». (Poème tiré de « Les poésies mexicaines », de J.-Cl. Lambert ; Editions Seghers, Paris, 1961, coll. Melior.)

Jules Supervielle : **Prière à l'Inconnu**. (Poème reproduit dans « Poètes d'aujourd'hui », de D. Aury et J. Paulhan ; La Guilde du Livre, Lausanne, 1947.)

Divers

En Suisse romande, au cinéma

De plus en plus je m'aperçois que parler de cinéma suisse rétrécit singulièrement le champ de vision. A part les questions de tournage et de financement qui sont peut-être particulières à notre pays, on constate que ce serait vouloir donner aux créations alémaniques ou romandes un ton folklorique qu'elles sont loin d'avoir. Chaque réalisateur étudie à sa manière une certaine façon de vivre, la psychologie propre à une forme de société, plus qu'à une nationalité. Tout au plus, mais je n'en suis pas convaincue, pourrait-on penser que, pour ce qui est des Romands, leur cinéma se rattache plutôt à une forme d'esprit tournée vers la francophonie et encore... Si l'on songe au travail remarquable de Peter Amann (« Le Train rouge ») ou Daniel Schmid (« Heute Nacht oder nie ») on voit bien que c'est une ânerie de dire « culture française » ou « germanique », il s'agit avant tout de qualité.

L'Invitation

de Claude Goretta

Le ron-ron rassurant de la routine bien huilée, le va-et-vient de la navette maison-bureau, tissent une toile monotone et régulière. Pour les employés de cette administration, peut-être genevoise, en tout cas de type très courant, chaîne et trame s'entremêlent sans peine au fil des jours ; pas de nœuds : 9 heures, courrier, midi, pause, 14 heures, on dicte, 17 heu-

res, on signe. Bonjour, bonsoir, demain ou hier, quelle importance, le petit monde du bureau est une seconde famille, chacun y trouve sa place, joue son rôle et s'en contente.

Soudain, petit accroc : Rémy, 50 ans passés, vieux grand garçon amateur de botanique, devient orphelin. Maman, Folcoche en son genre, lui laisse un gros chagrin et un pavillon en zone de construction « immeubles ». Au prix du mètre carré, Rémy (Jean Champion) sèche ses larmes et échange la petite villa quelconque contre une confortable maison de campagne entourée d'un très beau parc. Et ce naïf au grand cœur invite ses anciens collègues à venir prendre la crémaillère. L'invitation... Décrivant (dépeçant ?) ses personnages pris hors de leur cadre habituel, Claude Goretta gratte le vernis de surface et démonte par touches successives les mécaniques humaines. Que trouve-t-on dans son corbillon : une vieille demoiselle romantique et surannée, qui sent la violette et ne supporte pas le champagne ; une secrétaire respectable (Corinne Coderey et son charmant sourire), ravie qu'on ne le respecte pas trop (Ah, Bach, Madame... que vous avez donc d'agréables jambes. Ah, Mozart, cher ami... c'est pour mieux comprendre la musique...); un pitre (incorrigible Bideau), dégingandé, bon enfant, qui prend la vie comme elle vient, les femmes à bras-le-corps et le bon vin dans de grands verres ; une dactylo affranchie et bientôt

défraîchie ; un comptable aigri comptant, balançant rancœurs et rancunes ; une apprentie primesautière et gamine (Cécile Vassort, beaux débuts) qui voit clair dans le jeu des adultes et ne s'en remettra pas.

Goretta gros nounours, il ne faut pas s'y fier. Avec ses allures d'animal en peluche, il a planté ses grosses pattes dans la toile et tire de toutes ses griffes, ça va craquer et ça craque, et ça se déchire de tous côtés.

Drame de petites gens, situé dans une unité de temps (presque tout se passe en un après-midi), le film de Goretta a une tournure, un goût doux-amer mêlé de résignation qui rappelle Tchekov. Passant du gentillet voulu au comique grinçant, le rire se crispe, devient rictus, l'eau de rose tourne au vinaigre, mais pas au vitriol. La vie quotidienne, avec ses petits incidents de parcours use lentement, elle n'assassine pas.

A mentionner l'étonnant solo de François Simon en valet de chambre itinérant. Jouant de son visage tourmenté et de sa voix bizarre, il donne à son personnage un air inquiétant ; une odeur de soufre rôde autour d'Emile.

Rendez-vous donc à l'invitation de Goretta mais souvenez-vous, il y a des amandes amères dans les petits fours !

Retour d'Afrique

d'Alain Tanner

Ton tout différent pour le film de Tanner. On attend. Pas Godot mais une lettre de Max, le copain qui a fait le saut et s'est installé en Afrique. Vincent et François rêvent d'absolu, d'authenticité, de clarté, ils ne veulent plus de la vie tranquille et égoïste. Pour faciliter leur fuite en avant, ils ont coupé les amarres, vendu meubles, vaisselle, voiture, quitté amis et situations. Mais la lettre de Max se fait attendre.

Entrecoupant la non-action du film, Tanner nous présente un dépliant de cartes postales inédites de Genève en gris morose. Enfin, on ne voit pas le traditionnel pont du Mont-Blanc - jet d'eau, mais les images d'une ville qui croît en hauteur et largeur, béton et bêtise. Entre chaque vue, il y a l'attente, l'expectative dans l'appartement vide où Vincent et sa femme font un retour sur eux-mêmes avant d'envisager leur retour d'Afrique.

Eux qui sont les vrais vivants, refusant la contrainte sociale, dénonçant l'inéptie et l'égoïsme envahissant, échoueront-ils, renonceront-ils au voyage ? L'Afrique — pour d'autres l'Inde ou la Cochinchine — peut-on l'abandonner si vite ? Ancrer sa

barque au bord d'une cité-satellite, accepter le formica, les bruits d'avions, la récupération magnifique ?

La salamandre se marie, elle aura beaucoup de petits têtards...

La Crécelle.

Service de placements SPR

Allemagne. Le consul de Suisse à Frankfurt engagerait, de mai à novembre 1974, jeune fille romande au pair. Possibilité de suivre des cours universitaires

ou également des cours d'allemand.

André Pulfer,

av. F.-Cornu 11, 1802 Corseaux.

Chat botté

Pour enfants de 6 à 9 ans

Le numéro de Noël de « Chat botté » vient de sortir de presse. Imprimé en trois couleurs et richement illustré, ce très beau numéro enchante les petits lecteurs par la diversité de ses rubriques.

Au sommaire :

- Un petit livre à découper et à relier : « La Petite Fille aux Allumettes ».
- Un conte de Noël.
- Des idées de décoration pour le sapin et la table.
- Plusieurs recettes de biscuits.
- Le courrier.

— La bande dessinée.

— Des bricolages de fête.

— Des comptines.

Etc... et un calendrier de l'Avent très original.

Ce magnifique numéro qui est adressé à tous les abonnés peut être obtenu hors abonnement pour le prix de Fr. 2.—.

Abonnement annuel (10 numéros) dès janvier 1974 : Fr. 15.— (tous les nouveaux abonnés reçoivent le numéro de Noël gratuitement).

Administration : ch. de Pré-Fleuri 6, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 30 01. CCP 10 - 666.

Communiqué Unesco

La Commission nationale suisse pour l'UNESCO fêtera son 25^e anniversaire en 1974. Les Sections Information et Education de la Commission nationale ont pensé qu'il serait bon de profiter de cette occasion pour faire connaître davantage aux élèves suisses les activités de l'UNESCO. Dans cette perspective, elles souhaitent vous informer des manifestations qui pourraient être proposées aux écoles à cet effet :

1. « Conférences générales de l'Unesco » simulées par les élèves des écoles secondaires, sur un thème choisi dans les domaines d'activités de l'Unesco.
2. Conférences-débats sur les activités de l'Unesco, les élèves choisissant les thèmes qui les intéressent plus particulièrement.
3. Leçons-modèles sur les activités de l'Unesco.

En ce qui concerne le soutien méthodologique et technique que nous souhaitons apporter aux enseignants désireux de réaliser l'un ou l'autre des projets sus-mentionnés, il pourrait être le suivant :

Point 1 : une expérience sera tentée par des élèves genevois au Palais des Nations à Genève. Ils simuleront une session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous serions heureux de convier, à cette occasion, quelques maîtres intéressés. Ils sont priés de s'inscrire auprès de notre secrétariat. Si l'expérience leur paraît concluante, notre secrétariat pourrait envisager l'organisation d'une réunion de discussion au début de l'année prochaine pour mettre sur pied un tel programme dans les principales villes de Suisse.

Point 2 : notre secrétariat sera en mesure, dès le début de l'année 1974, de mettre à la disposition des écoles des listes de conférenciers.

Point 3 : notre secrétariat est disposé à élaborer des leçons-modèles pour les différents degrés scolaires en collaboration avec des enseignants qui s'intéressent à ces problèmes.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Eigerstrasse 80, 3003 Berne, tél. 031/61 46 63.

Conseil de l'Europe

Une somme de 1 500 000 francs vient d'être attribuée par le Fonds européen pour la jeunesse du Conseil de l'Europe à des mouvements de jeunes pour organiser des manifestations sur des thèmes d'actualité européens.

Les stages et conférences prévus pour fin 1973 ou début 1974 porteront sur :

- les problèmes de la migration et la situation des jeunes travailleurs ;
- l'éducation et la formation d'une conscience politique de l'étudiant ;
- l'Europe et le Moyen-Orient ;
- les problèmes économiques : le développement, le sous-développement, la planification et le développement régional.

Une subvention a également été accordée à la Fédération européenne des jeunes chorales pour la rencontre « Europa

Cantat » organisée cette année avec la participation d'orchestres de jeunes et de nombreuses chorales européennes.

Ces décisions ont été prises par le conseil de direction du Fonds, réuni sous la présidence de M. Heinz Westphal, secrétaire d'Etat parlementaire auprès du ministre de la jeunesse, de la famille et de la santé de la République fédérale d'Allemagne.

Le Fonds, créé en 1972 par le Conseil de l'Europe, a pour but d'encourager la coopération de la jeunesse en Europe en apportant son appui financier aux activités européennes de jeunesse visant à favoriser la compréhension et la coopération entre les peuples d'Europe et du monde. Il encourage les activités organisées par des mouvements internationaux et nationaux de jeunesse ainsi que par des services volontaires de jeunesse des 17 pays membres du Conseil.

Les Suisses et le Prix Nobel

Le nouveau roi de Suède Charles XVI Gustave a procédé lundi 10 décembre — jour anniversaire de la mort du fameux chimiste suédois Alfred Nobel — à la remise solennelle des Prix Nobel 1973.

Né à Stockholm en 1833, Nobel avait découvert en 1863 la dynamite puis la nitroglycérine et enfin la ballistite, dont il entreprit la fabrication et la commercialisation dans le monde entier.

A la veille de sa mort en 1896, célibataire et sans descendants, Nobel « le vagabond le plus riche d'Europe » constitua en fondation sa fortune d'un montant de 32 millions de couronnes suédoises. Les revenus annuels s'élèvent actuellement à 500 000 couronnes (Fr. 360 000.—) et servent à doter les prix, dont quatre lauréats sont des bienfaiteurs de l'humanité par leurs activités dans les domaines de la physique, de la chimie, de la médecine et de la physiologie, et de la littérature. Le cinquième prix couronne une personnalité ou une institution ayant servi particulièrement la cause de la paix ou de la fraternité humaine.

Le choix des lauréats est l'affaire de diverses Académies suédoises ; le prix Nobel de la paix est décerné par un collège de cinq membres élu par le parlement suédois.

17 Suisses au tableau d'honneur

Jusqu'ici, dix-sept Suisses ont mérité de figurer à ce prestigieux tableau d'honneur. En voici la liste :

1901 : Henri Dunant, Genève, fondateur de la Croix-Rouge. Premier Prix Nobel de la paix.

1902 : Elie Ducommun et Charles-Albert Gobat, Berne, fondateurs du Bureau international de la paix, Prix Nobel de la paix.

1909 : Théodore Kocher, Berne, Prix Nobel de médecine pour ses recherches sur le goitre.

Edouard Claparède (1873-1940)

PAR M. LE PROFESSEUR
ROBERT DOTRENS

Nous célébrons, cette année, le 100^e anniversaire de la naissance d'Edouard Claparède. C'est après des études de médecine que Claparède se tourna vers

1913 : Alfred Werner, Zurich, Prix Nobel de chimie, pour ses théories scientifiques fondamentales.

1919 : Carl Spitteler, Liestal, Prix Nobel de littérature.

1920 : Charles-Edouard Guillaume, Fleurier, Prix Nobel de physique pour la découverte de l'invar, métal pour l'horlogerie.

1937 : Paul Karrer, Bâle, Prix Nobel de chimie pour ses découvertes sur les vitamines.

1939 : Léopold Ruzicka, Zurich, Prix Nobel de chimie pour ses travaux sur les terpènes.

1945 : Wolfgang Pauli, Zurich, Prix Nobel de physique pour sa contribution à la théorie des quanta.

1948 : Paul Müller, Bâle, Prix Nobel de médecine pour ses découvertes sur le DDT.

1949 : Walter Rudolf Hess, Zurich, Prix Nobel de médecine pour ses travaux sur le cerveau.

1950 : Tadeusz Reishstein, Bâle, Prix Nobel de médecine pour sa découverte du corticostéroïde.

Citoyens suisses, mais domiciliés à l'étranger au moment où ils furent lauréats, figurent encore au nombre des Prix Nobel : Albert Einstein (physique), Daniel Bovet (médecine) et Félix Bloch (physique).

En 1946, le poète Hermann Hesse, naturalisé Suisse en 1921, obtint le Prix Nobel de littérature. De plus, n'oublions pas qu'en 1917 et 1944, le Prix Nobel de la paix fut attribué au Comité international de la Croix-Rouge à Genève.

In/Ch/18/73.

la psychologie et publia, en 1905, son œuvre principale : « Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale ».

Dans cet ouvrage classique, il expose la nécessité de l'étude scientifique de l'enfant ; c'est ce qui l'amène à revendiquer une éducation qui développe les

processus mentaux de l'être en voie de croissance, tout en respectant les stades de celle-ci : il s'agit de l'éducation fonctionnelle. Elle consiste à prendre l'enfant comme centre des programmes et des méthodes : « les leçons » a-t-il écrit « sont faites pour les enfants et non les enfants pour les leçons ». Le ressort de l'éducation doit être l'intérêt et l'école doit être active pour mobiliser l'activité de l'enfant. Dans une telle conception le maître devient un guide, un animateur dont l'objectif n'est pas seulement de faire apprendre, mais d'apprendre à apprendre ; il ne faut pas se borner à faire obéir, mais surtout éduquer progressivement à la responsabilité. C'est pourquoi la préparation des éducateurs l'a préoccupé. Il fut l'un des premiers à demander leur formation à l'Université et pour réaliser cet apprentissage scientifique il créa, en 1912, l'Institut J.-J. Rousseau (en hommage à celui dont on célébrait, cette année-là, le second centenaire de la naissance) ; il avait en effet trouvé dans le livre de Rousseau « Emile ou l'Education » cette injonction qui répondait si bien à ce qu'il revendiquait lui-même : « Commencez donc par étudier vos enfants, car très assurément vous ne les connaissez pas ».

La prise en considération du conseil de Rousseau est devenue une exigence fondamentale de l'éducation et de la pédagogie.

L'Institut J.-J. Rousseau, à la tête duquel il appela Pierre Bovet, est devenu l'Ecole de psychologie et des sciences de

l'éducation de l'Université de Genève. Elle prépare des psychologues, des éducateurs de toutes catégories, des orienteurs professionnels et scolaires. Le nombre élevé de ses anciens étudiants, qui occupent en divers pays des postes importants dans l'instruction publique ou dans les universités, apporte la preuve de la valeur des idées et des réalisations dont Claparède s'est fait le pionnier.

En 1925, avec Pierre Bovet et Adolphe Ferrière, il transforma la section de l'information de son Institut en un Bureau international d'éducation pour accroître les contacts et les échanges entre éducateurs de différents pays. En 1929, ce Bureau international devint une institution intergouvernementale ; c'est la Pologne, l'Equateur et l'Etat de Genève (représenté par le conseiller d'Etat Albert Malche) qui en assurèrent la création. En 1934 le gouvernement fédéral relevait l'Etat de Genève de ses obligations et en 1968 le Bureau international devenait l'un des organes de l'UNESCO.

Quel chemin parcouru depuis les années difficiles du début ! Les Archives de psychologie, les Actualités pédagogiques et psychologiques, les Cahiers de pédagogie expérimentale et de psychologie de l'enfant font connaître les travaux des enseignants et des chercheurs.

Edouard Claparède, homme foncièrement bon, modeste, généreux, fut un patriote éclairé. En 1917, aux heures sombres de la guerre, il écrivait : « Comment voulons-nous former les qualités indispensables à l'avènement d'une saine

démocratie en élevant la jeune génération dans des cadres d'inspiration nettement autoritaire ? La démocratie exige, avant tout, chez le citoyen, le développement harmonique de deux qualités : l'individualité et le sens social... L'école est trop éloignée de la vie, elle est un milieu qui ne reproduit pas suffisamment les conditions sociales dans lesquelles est appelé à vivre le citoyen ». Dans cette admirable profession de foi patriotique et civique que constitue sa dernière œuvre, publiée après sa mort, « Morale et politique ou les vacances de la probité », il a adressé aux éducateurs de la jeunesse cet ultime appel :

« Fait-on tout pour ce qu'il faudrait dans nos écoles, dans nos collèges, dans nos familles pour apprendre à bien penser ? Apprendre à bien penser, c'est se former à la probité. Bien penser, c'est recourir à l'observation, à l'expérience, à l'examen impartial des faits ; c'est distinguer les jugements subjectifs de valeur des jugements objectifs d'existence ; c'est tenir compte pour la surmonter de cette « diversité des univers » qui rend les hommes incompréhensibles les uns aux autres ; c'est encore penser courageusement, ne pas craindre de regarder la vérité en face, de remonter le courant. Le meilleur moyen d'entraîner les jeunes à cette pensée loyale et cohérente, fidèle à elle-même, qui les retiendra de mettre la probité en vacances, c'est l'exemple. »

*Robert Dottrens.
Unescopresse 12/73.*



typo

offset

Corbaz S. A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maitres imprimeurs depuis 1899

reliure

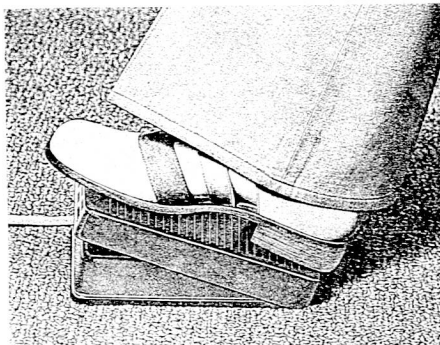
nouveau



BERNINA electronic

le régulateur de vitesse électronique, unique en son genre, développe une force de piquage constante quelle que soit l'allure du travail. Réglage progressif intégral. Facteurs importants pour les débutantes: le démarrage en douceur et la possibilité de coudre point par point.

Quant au maniement, il est encore simplifié et n'exige aucune commutation du moteur. La traditionnelle simplicité d'emploi qui caractérise chaque Bernina ne s'impose nulle part mieux qu'à l'école, où les machines à coudre changent constamment de mains.



Biel : H. Winkler, Zentralstrasse 48 — **La Chaux-de-Fonds** : M. Thiébaud, 31, Léopold-Robert — **Delémont** : R. Jacquat, 34, av. de la Gare — **Fribourg** : E. Wassmer S.A., rue de Lausanne 80 — **Genève** : A. Burgener, 28, rue du Cendrier — **Lausanne** : W. Lusti, Angle Louve-St-Laurent — **Martigny** : R. Waridel, av. de la Gare — **Monthey** : M. Galletti, place de Tübingen 1 — **Montreux** : G. Eichenberger, rue de l'Eglise-Catholique 7 — **Murten** : A. Blatter-Stettler — **Neuchâtel** : L. Carrard, rue des Epancheurs 9 — **Sion** : Constantin Fils S.A., rue des Remparts 21.

PELLICULE ADHÉSIVE

 **HAWE**®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût
**corbaz sa
montreux**

10065.



NOUVEAUTÉ!

Sous-main pour les écoliers en classe

Format 35 × 45 cm, 2 mm épaisseur. En matière plastique Polystyrol, gris clair, très solide.

Avantages : Surface lisse, applicable des deux côtés, lavable.

Utilisation : Dans les écoles enfantines et pour tous les degrés des écoles.

Pour modelage avec Plastiline, peinture, dessin, bricolage, collage, linogravure, dessin technique (avec T spécial).

| | | | | | | |
|--------|------|------|------|------|-----|------|
| Prix : | 1 | 10 | 30 | 50 | 100 | 250 |
| Fr. | 2.75 | 2.45 | 2.20 | 2.10 | 2.— | 1.90 |

Une exécution avec un et deux bords est livrable prochainement. Demandez les prix s.v.p.

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 Dittingen BE, tél. (061) 89 68 85

PA-PA-POM-POM

Une nouvelle méthode pour l'enseignement du chant, mise au point par Francis Volery et Gérard Plancherel.

La méthode est décrite dans un livret accompagné d'un disque, 17 cm 33 tours stéréo. Sur la première face, trois chants de ce carnet avec accompagnement musical, sur la deuxième face, l'accompagnement musical seul, pour chanter en play-back.

La deuxième série, **PA-PA-POM-POM**, spécial Noël, vient de paraître.

Disque **PA-PA-POM-POM**, volume 1 et « spécial Noël », à Fr. 7.50 pièce.

Carnet 1 et carnet 2, Fr. 4.— pièce (à partir de 10 ex. Fr. 2.50).

Commander à :
AUDIO-FILM S.A.

Case postale 131
1700 FRIBOURG 5
Tél. (037) 22 55 22



Pour vos imprimés  une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1